



**Rapport annuel 2015  
sur le prix et la qualité  
du service public d'assainissement**



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
1.1	COMPETENCE ET MODALITES DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT	4
1.2	LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9
1.3	LA GESTION DES SERVICES DE COLLECTE DES EAUX USEES AU 31 DECEMBRE 2015	11
<b>2</b>	<b>LES BASSINS DE COLLECTE – EPURATION</b>	<b>12</b>
2.1	BASSIN DE COLLECTE – EPURATION EXONA	12
2.2	BASSIN DE COLLECTE - EPURATION CHAMPCUEIL	13
2.3	BASSIN DE COLLECTE - EPURATION BAULNE	15
2.4	BASSIN DE COLLECTE – EPURATION BOISSY LE CUTTE	16
2.5	BASSIN DE COLLECTE – EPURATION BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	17
2.6	BASSIN DE COLLECTE – EPURATION MAISSE	18
2.7	BASSIN DE COLLECTE – EPURATION ITTEVILLE	19
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DES SERVICES</b>	<b>20</b>
3.1	BASSIN, POPULATION ET CONSOMMATION	20
3.1.1	Population	20
3.1.2	Consommation	20
3.1.3	Evolution et répartition graphique	21
3.2	SYSTEMES ET TRAITEMENT	22
3.2.1	Linéaire, patrimoine et desserte	22
3.2.2	STEP EXONA	23
3.2.3	STEP de Boissy-le-Cutté	24
3.2.4	STEP de Boutigny sur Essonne	25
3.2.5	STEP de Champcueil	26
3.2.6	STEP de Baulne	27
3.2.7	STEP de Maisse	28
<b>4</b>	<b>INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>29</b>
4.1	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	30
4.1.1	D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (par habitant)	30
4.1.2	D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	30
4.1.3	D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (par tonne de Matière Seche)	31
4.1.4	D204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (en € /m3)	32
4.2	INDICATEURS DE PERFORMANCES	33
4.2.1	P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	33
4.2.2	P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	34
4.2.3	P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies	35

4.2.4	P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	36
4.2.5	P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées	37
4.2.6	P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	38
4.2.7	P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	38
4.2.8	P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	39
4.2.9	P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	40
4.2.10	P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration	41
4.2.11	P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	41
4.2.12	P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	43
4.2.13	P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	43
4.2.14	P258.1 Taux de réclamations	44
<b>5</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>45</b>
5.1	TRAVAUX REALISES PAR LE SIARCE	45
5.2	PROJETS ET ETUDES A VENIR	46
<b>6</b>	<b>TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTE DU SERVICE</b>	<b>47</b>
6.1	LE PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT - FACTURES TYPES	48
6.1.1	Profil Tarifaire n°1 : Corbeil-Essonnes, Vert-le-petit, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte	49
6.1.2	Profil Tarifaire n°2 : Mennecy	50
6.1.3	Profil Tarifaire n°3 : Ormoy	51
6.1.4	Profil Tarifaire n°4 : Ballancourt sur Essonne	52
6.1.5	Profil Tarifaire n°5 : Champcueil	53
6.1.6	Profil Tarifaire n°6 : Chevannes	54
6.1.7	Profil Tarifaire n°7 : Nainville-les-Roches	55
6.1.8	Profil Tarifaire n°8 : Itteville	56
6.1.9	Profil Tarifaire n°9 : Baulne, La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville/E, D'Huison-Longueville, Orveau	57
6.1.10	Profil Tarifaire n°10 : Boissy-le-Cutté	58
6.1.11	Profil Tarifaire n°11 : Boutigny/E, Vayres/E	59
6.1.12	Profil Tarifaire n°12 : Courdimanche	60
6.1.13	Profil Tarifaire n°13 : Maisse	61
6.1.14	Profil Tarifaire n°14 : Gironville/E, Prunay/E, Buno-Bonnevaux, Boigneville	62
6.2	LE PRIX DE L'EAU - LES RECETTES ASSOCIEES	63
<b>7</b>	<b>L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	<b>65</b>
7.1	LE PERIMETRE	65
7.2	DESCRIPTIF DE L'ANC	66
7.3	BILAN DES INSTALLATIONS	67
7.4	TARIFS ET RECETTES	68
7.4.1	Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif	68
7.4.2	Recettes d'exploitation du service	68

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 COMPETENCE ET MODALITES DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le SIARCE, Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau, est un syndicat à la carte qui regroupe 44 communes réparties sur trois départements : l'Essonne (91), le Loiret (45) et la Seine-et-Marne (77). Il assure de manière optionnelle, comme ses statuts l'y autorise les compétences :

- **collecte des eaux usées,**
- **transport des eaux usées,**
- **traitement des eaux usées,**
- **collecte et traitement des eaux pluviales,**
- **gestion du service public d'assainissement non collectif.**

L'exploitation du service d'assainissement collectif, s'effectue essentiellement au travers de contrats de délégation de service public tandis que le service d'assainissement non collectif est géré par les services du SIARCE.

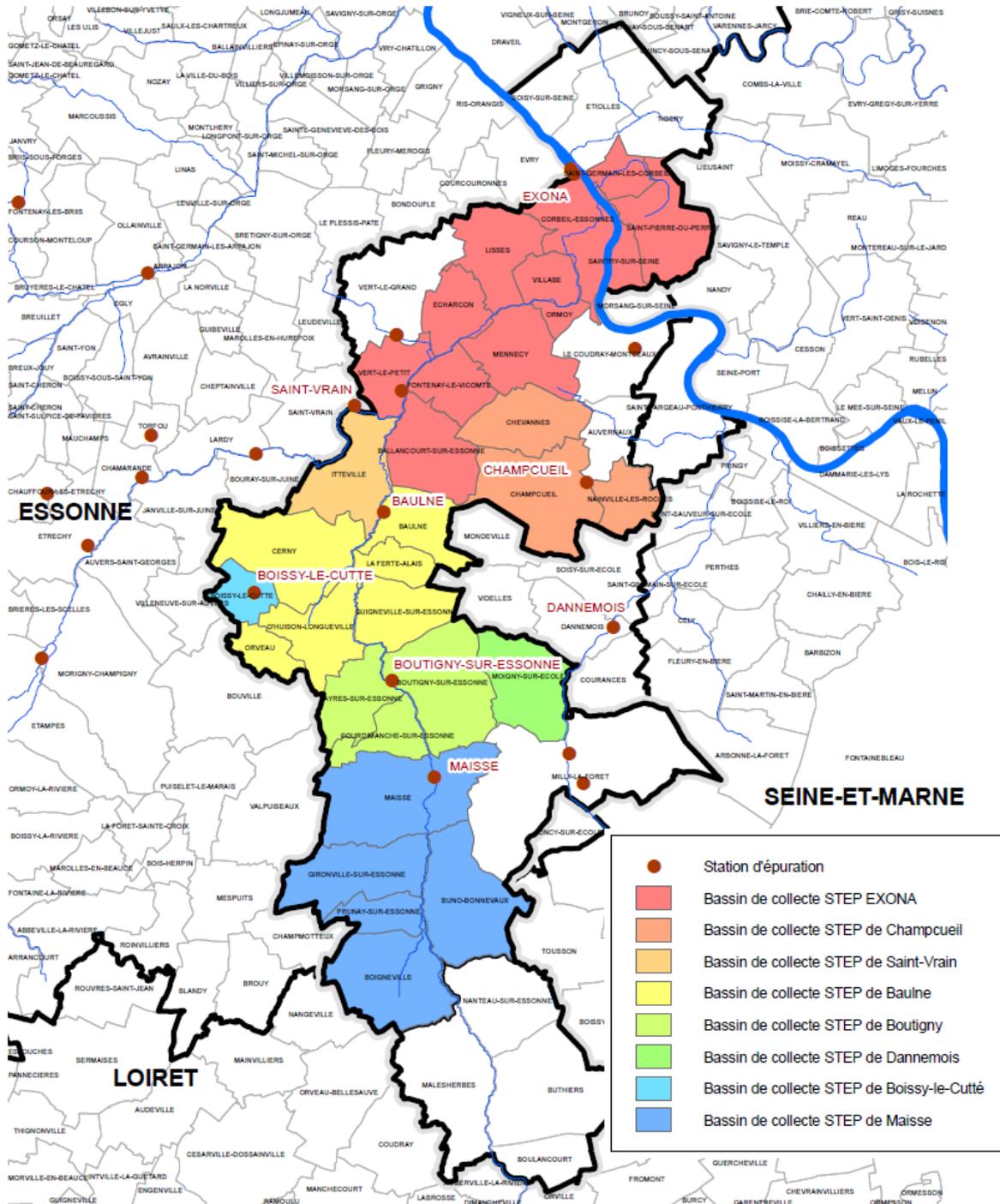
Le SIARCE est responsable des investissements. Il assure au quotidien le suivi technique et financier et la bonne exécution des différents contrats d'affermage. Le SIARCE assure la gestion et le suivi de huit contrats de délégation de service public pour cette compétence. Cinq des ces contrats ont été signés avec la Société des Eaux de l'Essonne (SEE, filiale de Lyonnaise des Eaux) et les trois autres avec la Société des Eaux de Melun (SEM, filiale de Veolia).

Par ailleurs pour l'année 2015, le SIARCE assure, par le biais de marché de prestation de services, la gestion en régie de la collecte des eaux usées pour deux communes et de la collecte et le traitement des eaux pluviales de sept communes.

Pour l'ensemble de ces contrats, le délégataire est chargé de l'entretien des installations, du renouvellement des canalisations pour toute longueur inférieure à 6 mètres et du renouvellement des parties électromécaniques des ouvrages. Il assure également l'ensemble des relations avec les abonnés. Dans le cadre des marchés de prestation, les titulaires sont chargés de l'entretien des installations et du renouvellement des parties électromécaniques des ouvrages.



## COMPETENCE ASSAINISSEMENT CARTE DES BASSINS DE COLLECTE



Sources:  
GN: BD Carthage - 2002  
SIARCE: Direction des finances -2015

Cartographie Signe-Siarce 2015  
Direction Système d'Information Géographique et Moyens Techniques



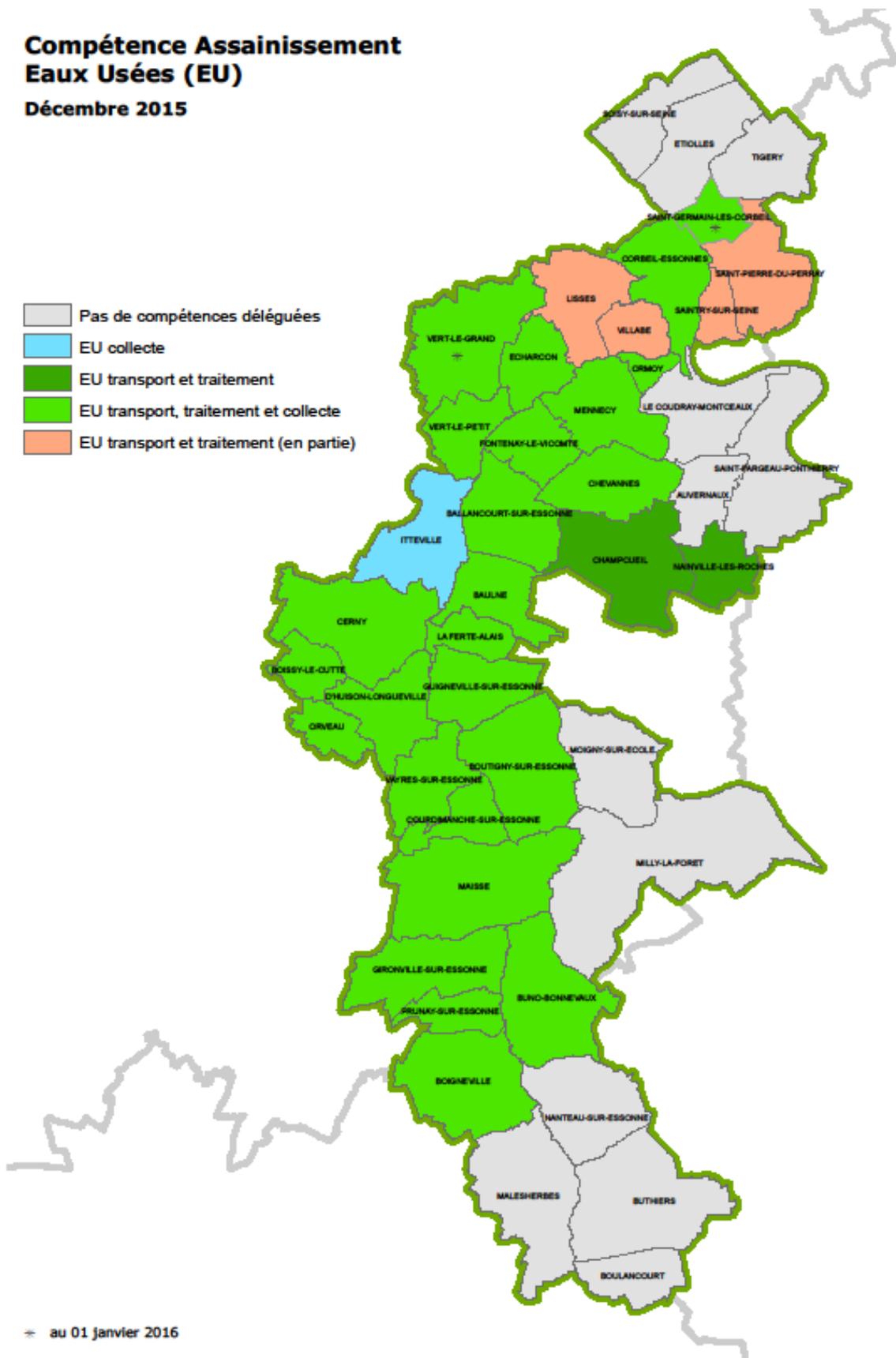
Signe

BASSINS DE COLLECTE - EPURATION	COMPETENCES			
	EU Collecte	EU Transport Traitement	EP	ANC
BCE EXONA	Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-Le- Petit, Fontenay-le- Vicomte, Ballancourt, Ormoy et Echarcon	Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-Le- Petit, Ormoy, Echarcon, Fontenay-le- Vicomte, Ballancourt, Echarcon, Saint Germain Les Corbeil (partiel), Villabé (partiel), Lisses (partiel), Saintry/S (partiel), Saint Pierre du Perry (partiel)	Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-Le- Petit Ormoy, Echarcon, Fontenay-le- Vicomte, Ballancourt, Echarcon	Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-Le- Petit Ormoy, Echarcon, Fontenay-le- Vicomte, Ballancourt, Echarcon
BCE CHAMPCUEIL	Chevannes	Chevannes, Champcueil et Nainville-les- Roches	Chevannes	-
BCE ITTEVILLE (STEP DE ST VRAIN)	Itteville		Itteville	Itteville
BCE BAULNE	Baulne, La Ferté- Alais, Cerny, Guigneville/S, D'Huisson- Longueville, Orveau	Baulne, La Ferté- Alais, Cerny, Guigneville/S, D'Huisson- Longueville, Orveau	Cerny, La Ferté Alais, Baulne, Guigneville/S, Orveau	Baulne, La Ferté- Alais, Cerny, Guigneville/S, D'Huisson- Longueville, Orveau
BCE BOISSY LE CUTTE	Boissy le Cutté	Boissy le Cutté	Boissy le Cutté	Boissy le Cutté
BCE BOUTIGNY/E	Boutigny, Vayres/E, Courdimanche	Boutigny, Vayres/E, Courdimanche	Courdimanche	
BCE MAISSE	Maisse, Gironville/E, Prunay/E, Buno- Bonneveaux, Boigneville	Maisse, Gironville/E, Prunay/E, Buno- Bonneveaux, Boigneville	Maisse, Gironville/E,	Maisse
MOIGNY SUR ECOLE			Moigny/E	
AUVERNAUX				Auvernaux

## Compétence Assainissement Eaux Usées (EU)

Décembre 2015

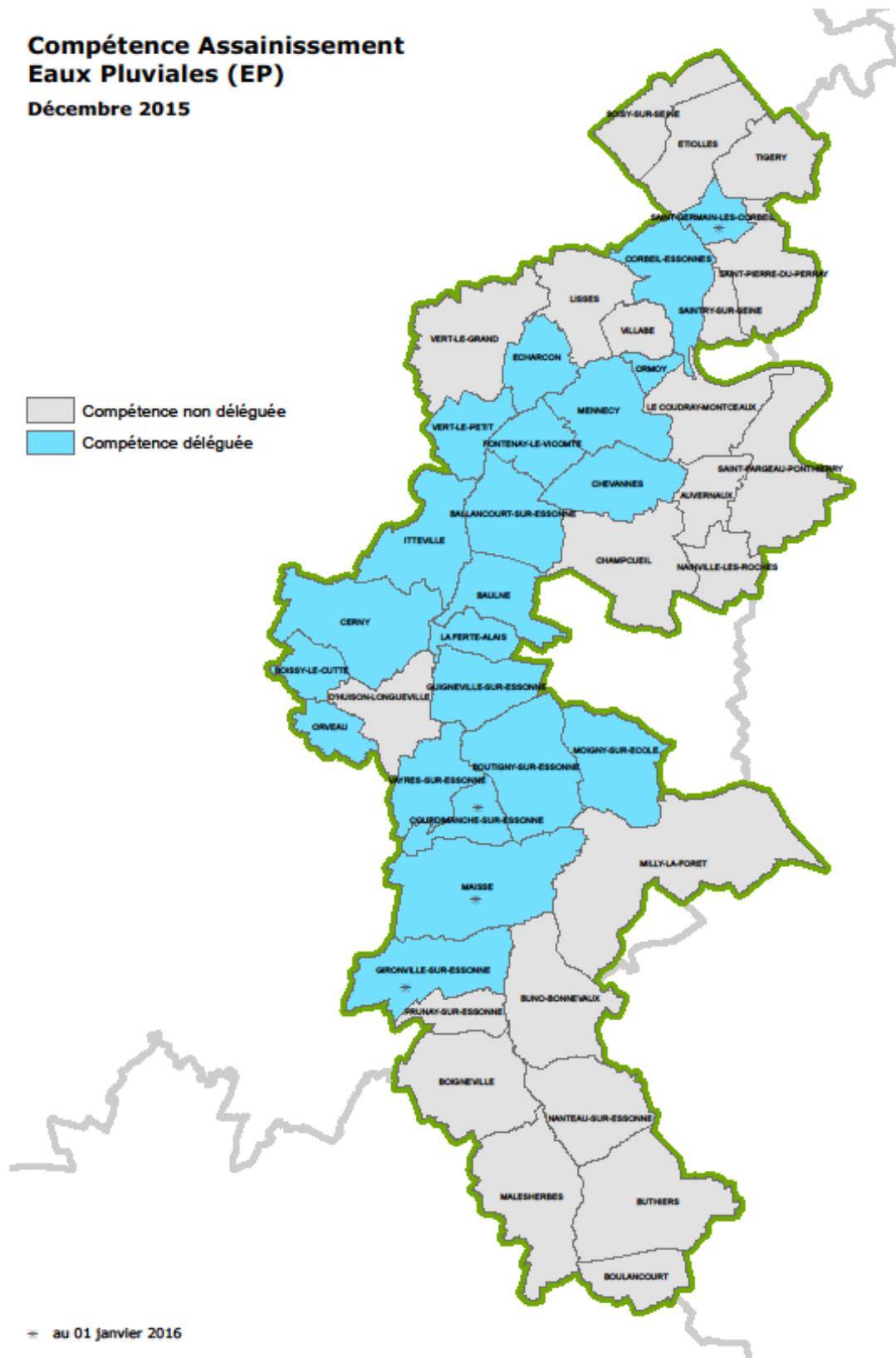
-  Pas de compétences déléguées
-  EU collecte
-  EU transport et traitement
-  EU transport, traitement et collecte
-  EU transport et traitement (en partie)



→ au 01 janvier 2016

## Compétence Assainissement Eaux Pluviales (EP)

Décembre 2015



## 1.2 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

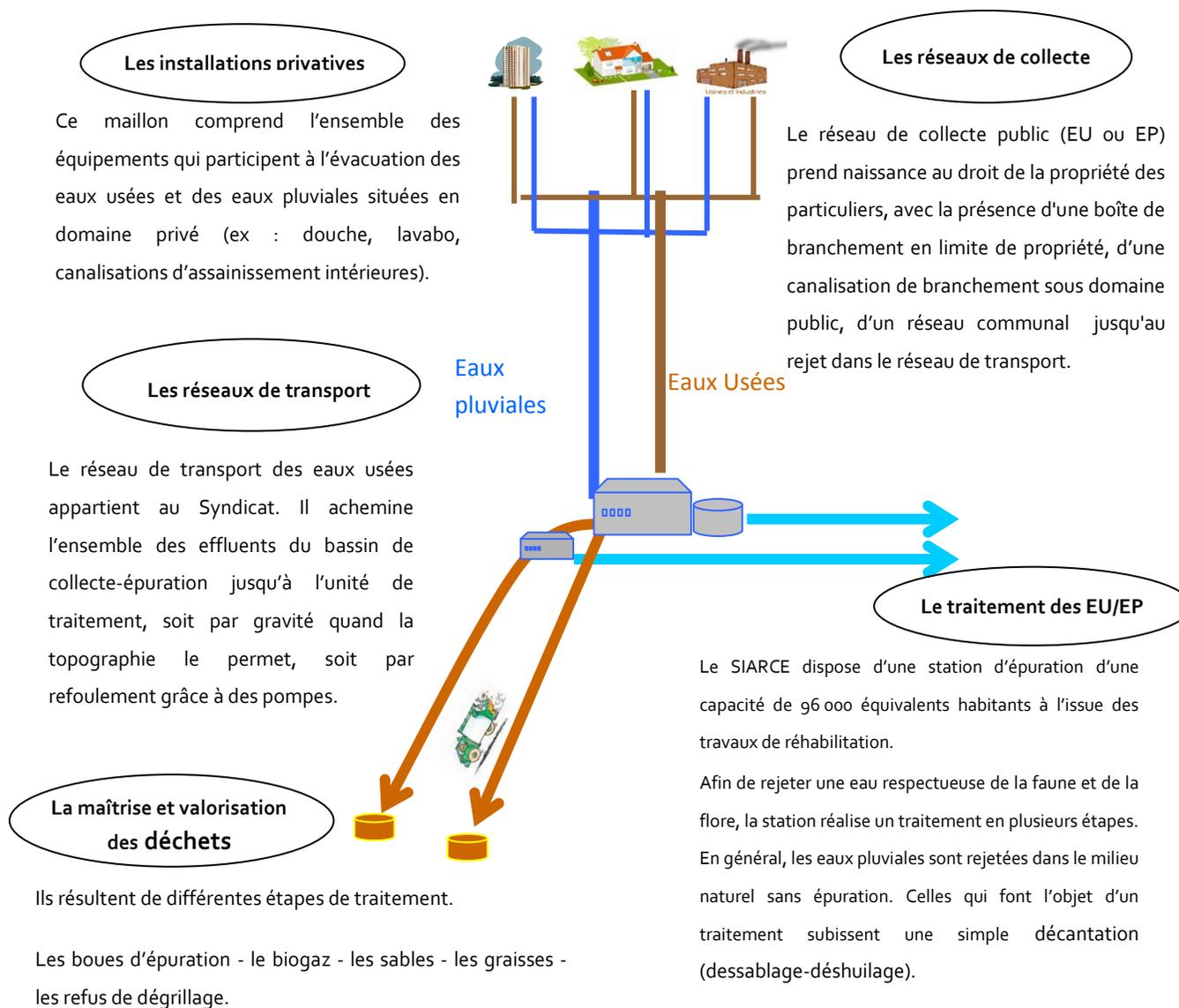
### Qu'est ce qu'un système d'assainissement ?

Un système d'assainissement regroupe plusieurs étapes spécifiques mais interconnectées qui sont nécessaires pour rejeter au milieu naturel, une eau traitée. Ce système d'assainissement est une chaîne dont chacune des étapes est un maillon. Il existe cinq maillons essentiels présentés à la page suivante.

Il est impératif de considérer ce système comme un ensemble et de ne pas dissocier : les rejets des **Installations privatives**, la **Collecte**, le **Transport**, le **Traitement** et la gestion des **Déchets** qui constituent des étapes complémentaires dans un **système global**.

Il faut distinguer le réseau unitaire où les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans les mêmes canalisations, du réseau séparatif où les canalisations sont distinctes.

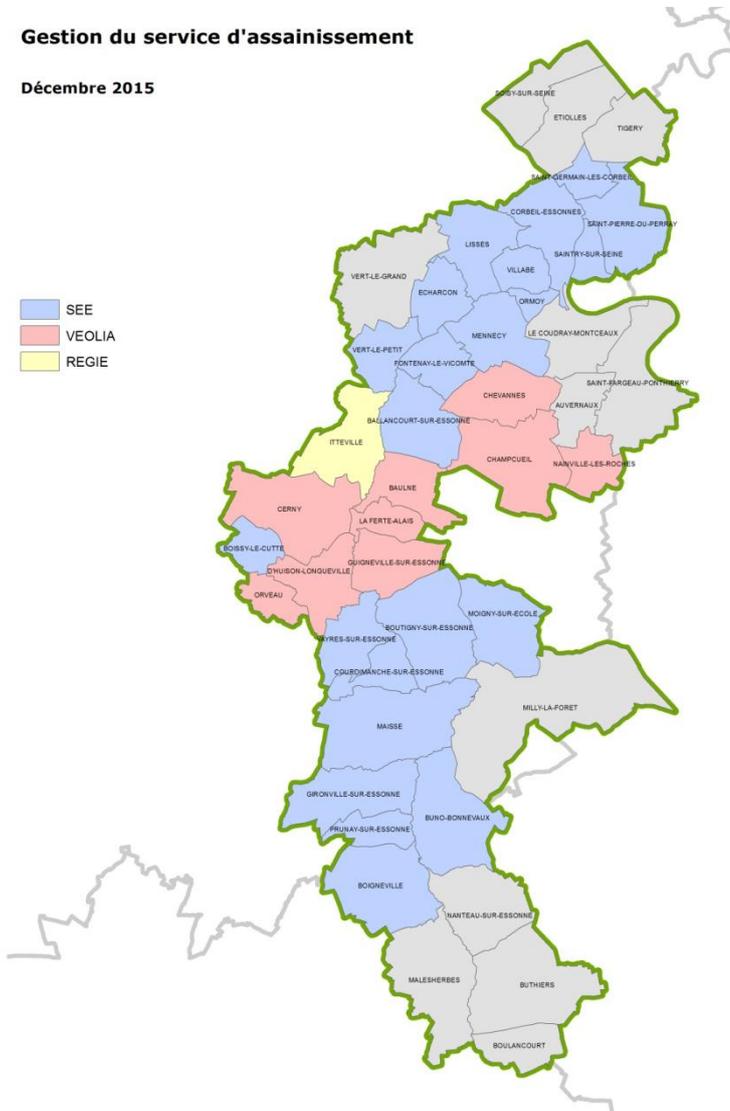
Les réseaux gérés par le SIARCE sont de type séparatifs.



### 1.3 LA GESTION DES SERVICES DE COLLECTE DES EAUX USEES AU 31 DECEMBRE 2015

#### Gestion du service d'assainissement

Décembre 2015



#### La nature de la compétence assainissement c'est :

##### ➤ L'exploitation du service

Cela comprend la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement fonctionnel des ouvrages, mais aussi les relations avec les usagers (renseignements, conseils, réclamations, ...). La facturation est assurée par le gestionnaire du service de l'eau potable.

##### • Les travaux nécessaires au fonctionnement du service

Le délégataire, ou le prestataire, a en charge tous les travaux d'entretien et de réparations courantes qui sont des opérations normales de maintien en état des installations du service.

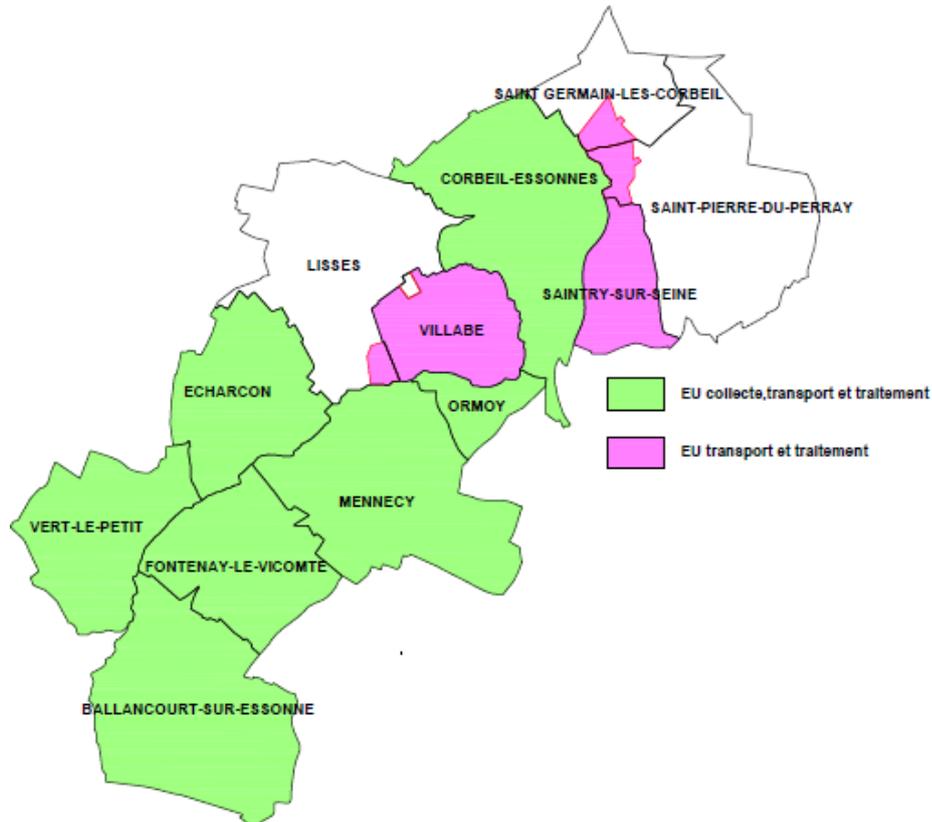
Ces travaux comprennent également toutes les opérations de nettoyage. Le délégataire a en charge le renouvellement des matériels électromécaniques des postes de relevage et des stations d'épuration, ouvrages accessoires, et des systèmes de télégestion, télésurveillance et mesures

Pour les travaux de grosses réparations et de renouvellement et/ou d'amélioration du patrimoine, les travaux sont réalisés par le SIARCE.

Les charges correspondant à ces travaux sont prises en compte dans le prix payé par l'utilisateur.

## 2 LES BASSINS DE COLLECTE – EPURATION

### 2.1 BASSIN DE COLLECTE – EPURATION EXONA



La gestion de ce bassin est assurée par :

- **deux contrats de DSP :**

- ✓ Contrat « EXONA »

Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

- Début : 01/01/2012 - Fin : 31/12/2021
- Avenant 1 : 01/08/2013
- Avenant 2 : 28/08/2015 (extension du périmètre à Ormoy et Ballancourt)

Périmètre affermé :

- transport et traitement des eaux usées à la station d'épuration du SIARCE « Exona »
- collecte des eaux usées et des eaux pluviales des communes de Corbeil-Essonnes, Mennecey, Vert-Le-Petit, Fontenay-le-Vicomte, Ballancourt sur Essonne, Ormoy et Echarcon

✓ Contrat sur la commune d'Ormoiy

Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

- Début : 27/10/2003 - Fin : 31/08/2015

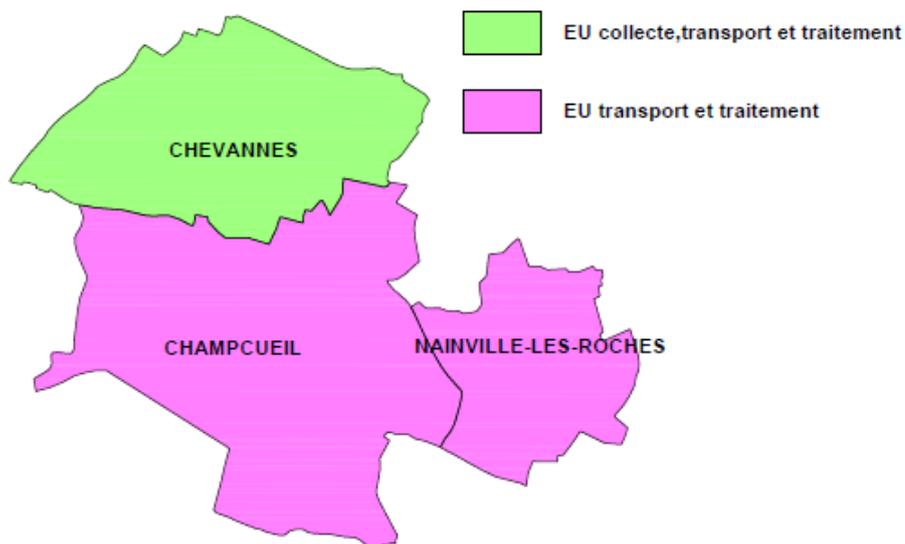
Périmètre affermé :

- Collecte des eaux usées et des eaux pluviales de la commune d'Ormoiy
- **deux marchés de prestation de service** sur la commune de Ballancourt-sur-Essonne, permettant d'assurer la collecte des eaux usées, et des eaux pluviales et la maintenance des ouvrages d'eaux usées jusqu'au 31 août 2015.

Attributaires : SNAVEB et EMU

## 2.2 BASSIN DE COLLECTE - EPURATION CHAMPCUEIL

Ce bassin comporte les communes de Chevannes, Champcueil et Nainville-les-Roches.



La gestion de ce bassin est assurée par :

- **un contrat de DSP :**

Délégataire : Veolia

Début : 01/04/2002 - Fin : 05/12/2015

Périmètre affermé : transport et traitement des eaux usées à la station d'épuration du Plateau de Champcueil de l'ensemble des communes du bassin de collecte épuration

- **un contrat de DSP :**

Délégataire : Veolia

Début : 18/10/2001 - Fin : 06/12/2015

Périmètre affermé : collecte des eaux usées de la commune de Chevannes

*A partir du 6 décembre 2015 :*

- **un contrat de DSP :**

Délégataire : Veolia

Début : 07/12/2015 - Fin : 31/12/2025

Périmètre affermé : transport et traitement des eaux usées à la station d'épuration du Plateau de Champcueil de l'ensemble des communes du bassin de collecte épuration (cf. carte ci-dessus) et la collecte des eaux usées sur la commune de Chevannes.

- **Deux marchés de prestation de service** permettant d'assurer la collecte et le traitement des eaux pluviales de la commune de Chevannes,

Attributaire : SNAVEB et EMU

## 2.3 BASSIN DE COLLECTE - EPURATION BAULNE

La gestion de ce bassin est assurée par :

- **un contrat de DSP :**

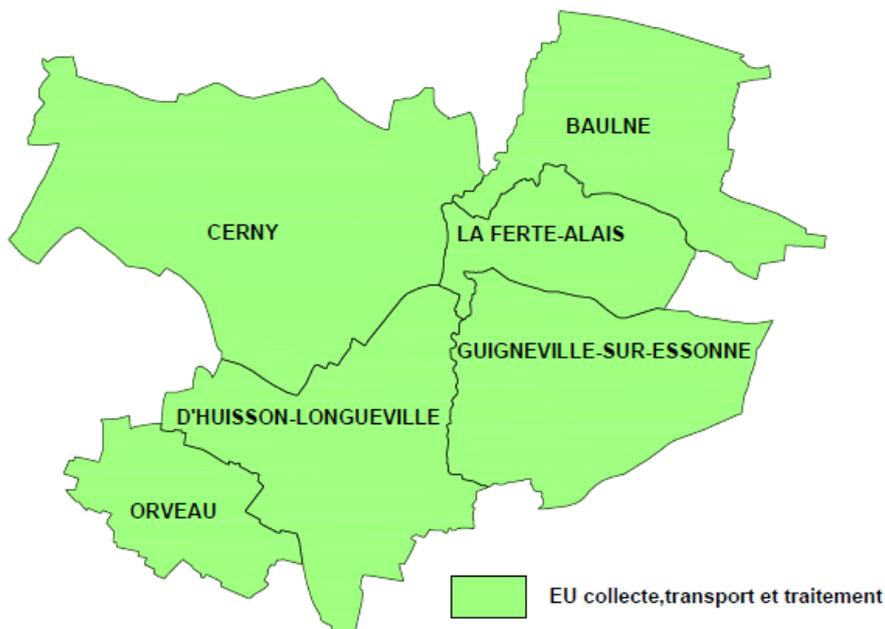
Délégataire : Veolia

Début : 01/01/2007 - Fin : 31/12/2018

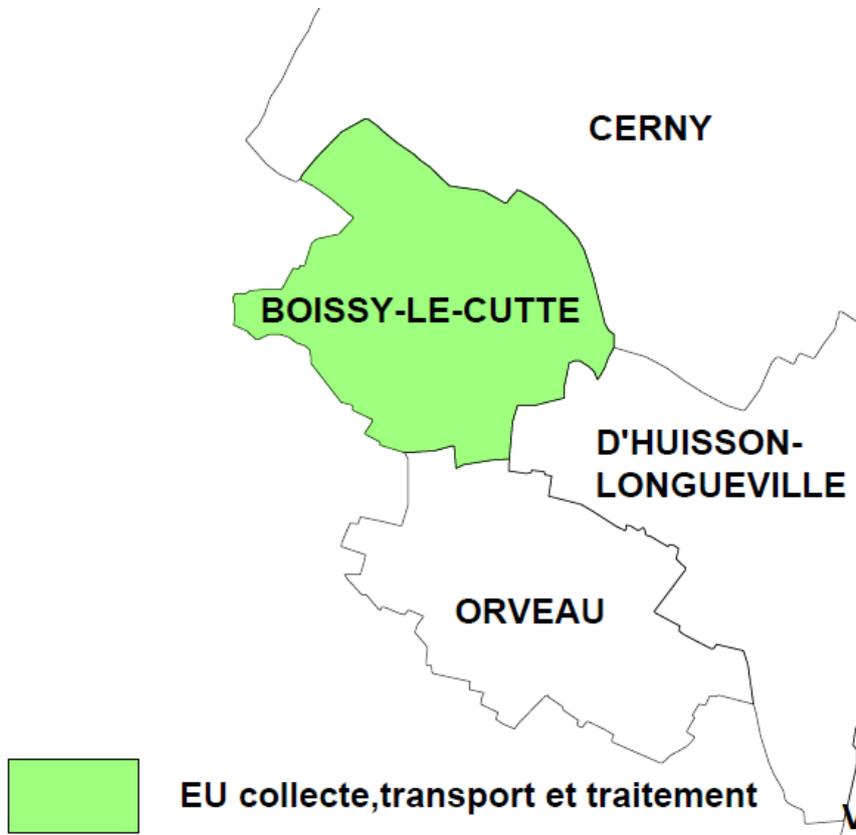
Périmètre affermé : la collecte, le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Baulne de l'ensemble des communes du bassin (cf. carte ci-contre).

- **deux marchés de prestation de service** permettant d'assurer la collecte et le traitement des eaux pluviales des communes de Cerny, La Ferté-Alais, Baulne, Guigneville/Essonne et Orveau

Attributaire : SNAVEB et Pierre Antoine Paysage



## 2.4 BASSIN DE COLLECTE – EPURATION BOISSY LE CUTTE



La gestion de ce bassin est assurée par :

- **un contrat de DSP :**

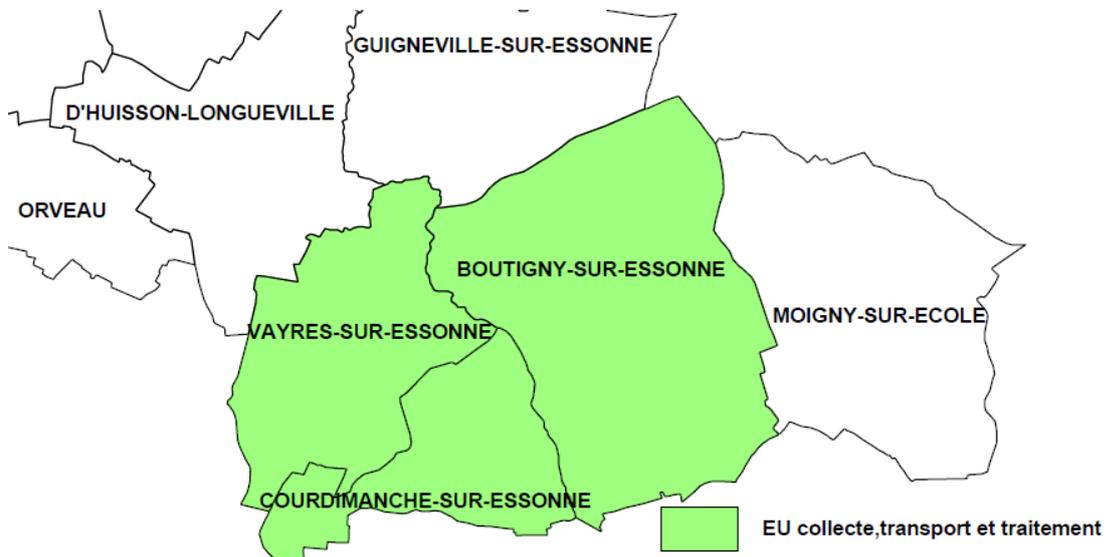
Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début : 01/07/2007 - Fin : 30/06/2017

Périmètre affermé :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Boissy le Cutté
- la collecte des eaux pluviales de la commune de Boissy le Cutté

## 2.5 BASSIN DE COLLECTE - EPURATION BOUTIGNY-SUR-ESSONNE



La gestion de ce bassin est assurée par :

- **un contrat de DSP :**

Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début : 01/01/2012 - Fin : 31/12/2021

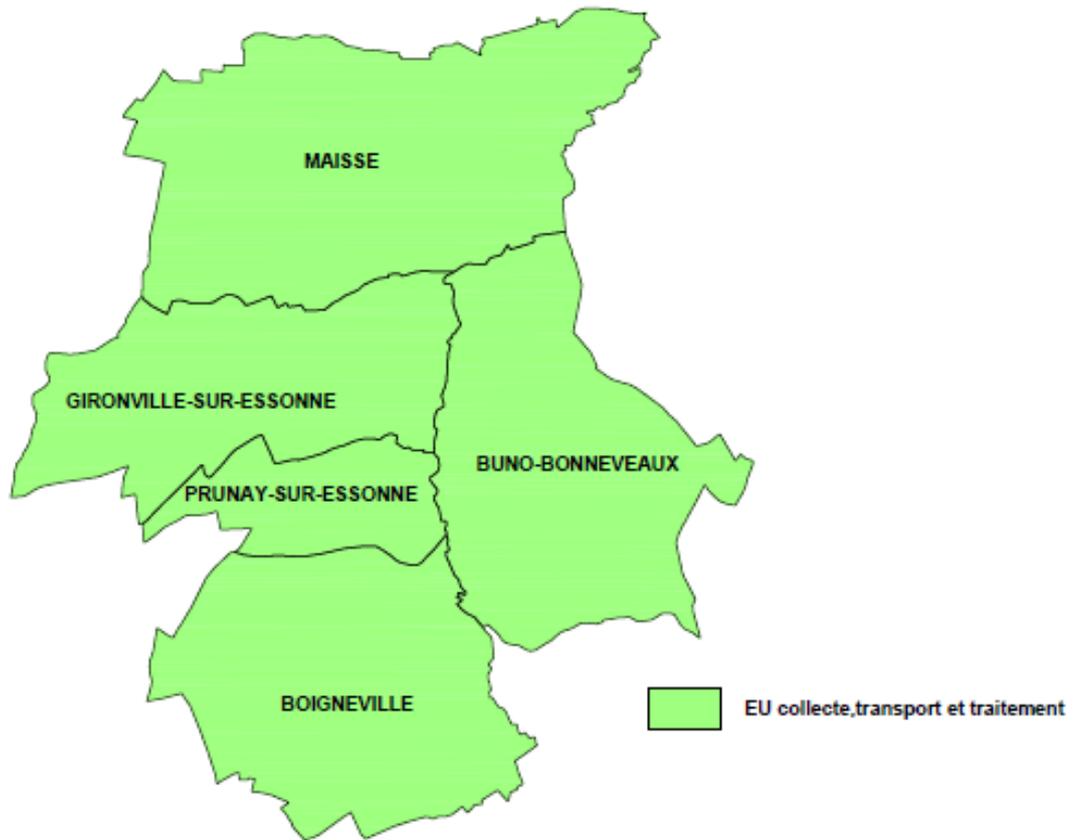
Avenant 1 : 01/01/2014

Périmètre affermé :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Boutigny-sur-Essonne de Boutigny et Vayres/Essonne (cf. carte ci-après).
  - La collecte et le traitement des eaux pluviales
- **un marché de prestation de service** permettant d'assurer la collecte des eaux usées de la commune de Courdimanche-sur-Essonne (à partir du 01/01/2015).

Attributaire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

## 2.6 BASSIN DE COLLECTE – EPURATION MAISSE



La gestion de ce bassin est assurée par :

- **un contrat de DSP :**

Déléataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début : 01/07/2013 - Fin : 30/06/2025

Périmètre affermé :

- le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Maisse de l'ensemble des communes du bassin (cf. carte ci-dessous)
- La collecte des eaux usées de la commune de Maisse

- **un contrat de DSP :**

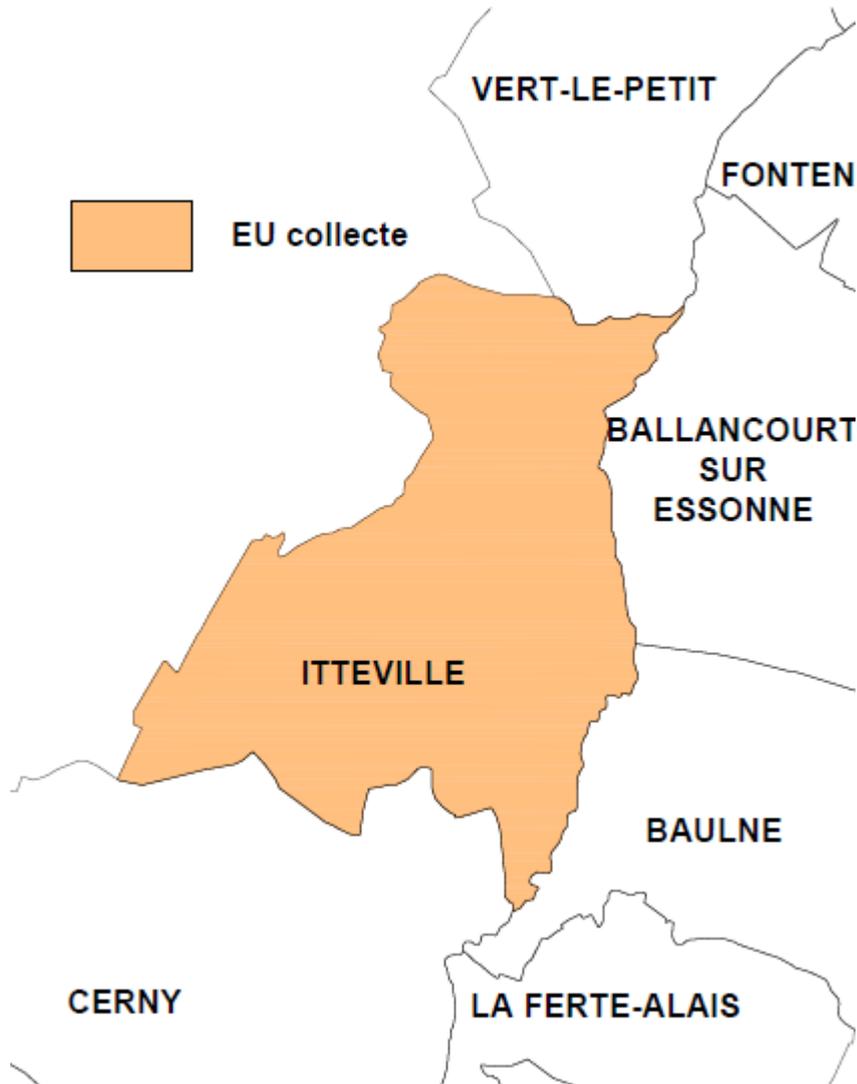
Déléataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début : 01/07/2013 - Fin : 30/06/2025

Périmètre affermé :

- Collecte des eaux usées des communes de Gironville-sur-Essonne, Prunay-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux et Boigneville

## 2.7 BASSIN DE COLLECTE – EPURATION ITTEVILLE



L'exploitation du patrimoine eaux usées et eaux pluviales de la commune d'Itteville est assurée en régie par le biais de deux marchés de prestation de service :

- **un marché de gestion des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales**

Attributaire : SANITRA

- **un marché de maintenance des équipements électriques et électromécaniques des stations de pompage.**

Attributaire : EMU

### 3 DESCRIPTION DES SERVICES

#### 3.1 BASSIN, POPULATION ET CONSOMMATION

##### 3.1.1 Population

BASSINS DE COLLECTE	Estimation de la population desservie par le service	Nombre d'abonnés	
		Transport traitement	Collecte
BC EXONA	101 486	21 532	15 749
BC CHAMPCUEIL	5 124	1 450	493
BC ITTEVILLE	7 270	-	1 817
BC BAULNE	11 347	3 823	3 823
BC BOISSY LE CUTTE	1 270	453	453
BC BOUTIGNY/E	4 032	1 404	1 404
BC MAISSE	4 356	1 962	1 962
<b>Total</b>	<b>134 885</b>	<b>30 624</b>	<b>25 701</b>

##### 3.1.2 Consommation

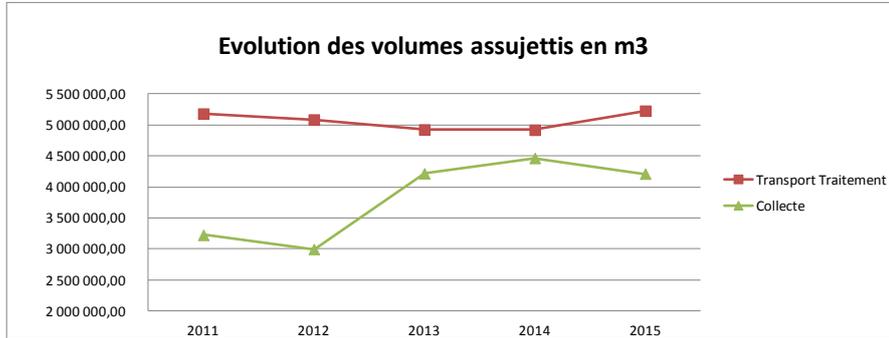
BASSINS DE COLLECTE	Consommation par abonné (m3/an)	Volumes assujettis (facturés) m3	
		Transport Traitement	Collecte
BC EXONA	193	4 161 024	3 197 329
BC CHAMPCUEIL	155	224 480	55 986
BC ITTEVILLE	80	-	116 956
BC BAULNE	118	452 275	452 275
BC BOISSY LE CUTTE	108	48 716	48 716
BC BOUTIGNY/E	123	173 365	173 365
BC MAISSE	86	168 519	168 519
<b>Total</b>		<b>5 228 379</b>	<b>4 213 146</b>
Rappel des données 2014		4 920 569	4 465 632
Rappel des données 2013		4 925 281	4 219 124

La part du bassin « Exona » est plus forte pour le transport-traitement en rattachement des communes comme Villabé ou Saintry où le SIARCE n'assure pas la collecte.

La part du bassin « Exona » est encore plus forte en volume d'assiette qu'en nombre d'abonnés car la consommation unitaire moyenne est plus forte en zone urbaine.

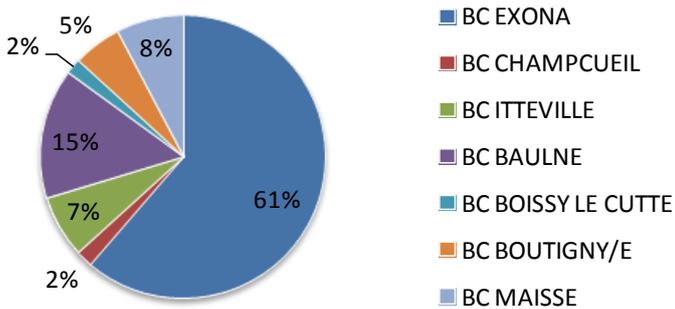
### 3.1.3 Evolution et répartition graphique

#### Evolution des volumes assujettis

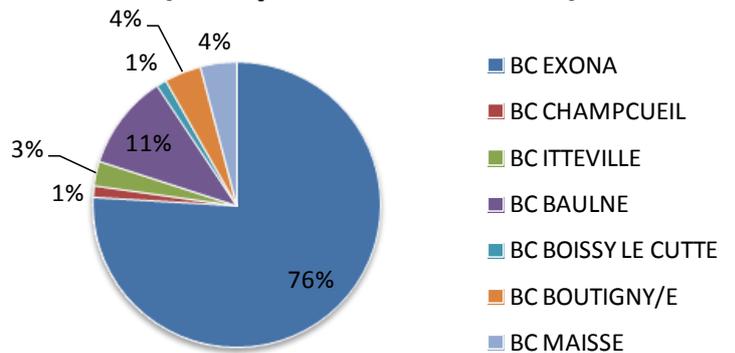


#### Compétence collecte

##### Abonnés par bassin (compétence collecte)

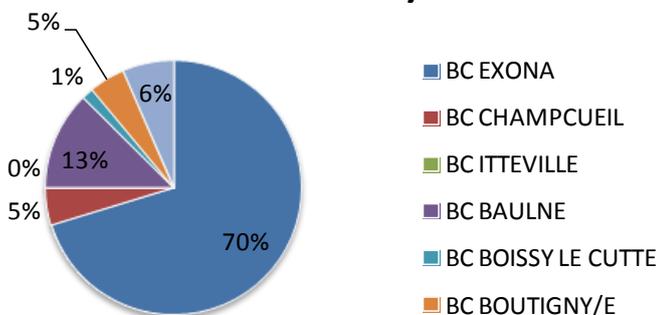


##### Assiette par bassin (compétence collecte)

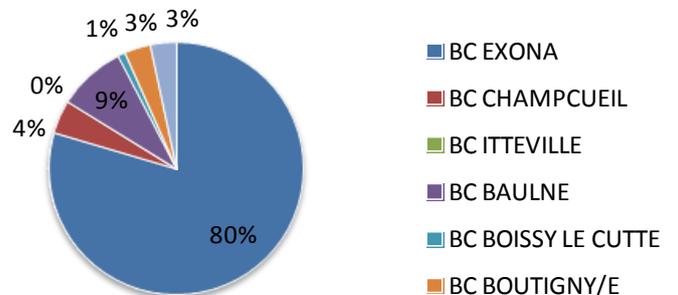


#### Compétence transport traitement

##### Abonnés par bassin (compétence transport traitement)



##### Assiette par bassin (compétence transport traitement)



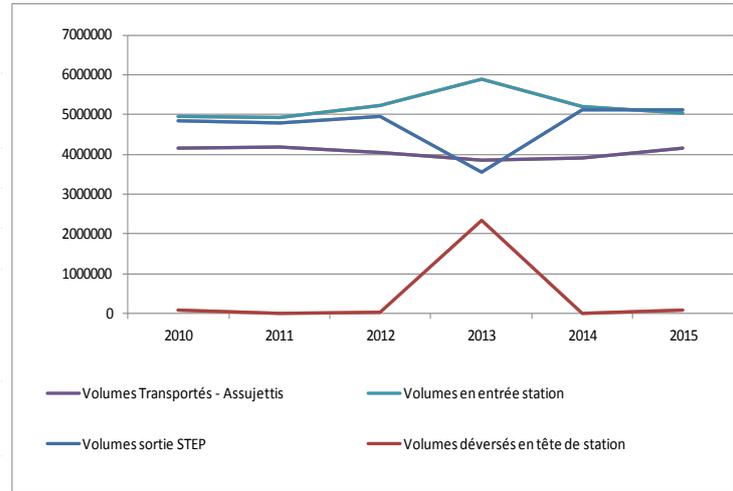
## 3.2 SYSTEMES ET TRAITEMENT

### 3.2.1 Linéaire, patrimoine et desserte

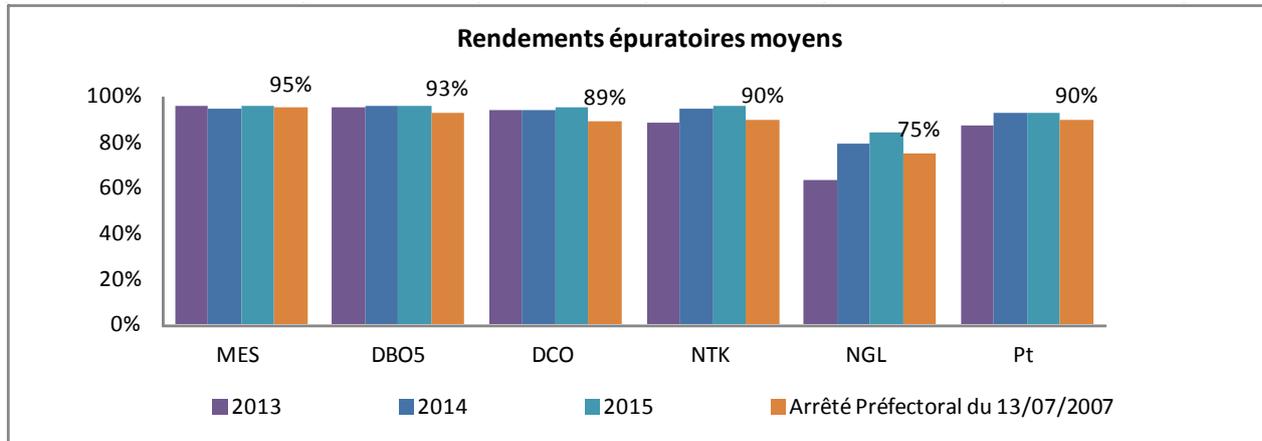
BASSINS DE COLLECTE	Taux de desserte	Linéaire de réseau		Nombre de station de pompage	STEP - Capacité nominale (équivalent habitants)
	(P 201.1)	Eaux usées (km)	Eaux pluviales (km)		
BC EXONA	97%	246	209	56	96 000
BC CHAMPCUEIL	-	13	6	7	6 833
BC ITTEVILLE	73%	27	10	9	-
BC BAULNE	90%	74	28	19	15 000
BC BOISSY LE CUTTE	95%	6	5	1	1 500
BC BOUTIGNY/E	88%	25	13	9	7 000
BC MAISSE	90%	40	-	22	6 000
<b>Total</b>		<b>431</b>	<b>272</b>	<b>123</b>	<b>132 333</b>

### 3.2.2 STEP EXONA

Fiche d'identité de la Station	2014	2015
Capacité (équivalent habitant)		96 000
Volume nominal (m3/j)		15 620
Procédé	Biologique (boues activées)	
Exutoire	Seine	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche) (D 203.0)	1 459	1 540
Filière chaux (produites en T)	821	852
Compostage (enT)	3 052	4 043



Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire						
	Prescriptions DERU	Prescriptions de l'arrêté préfectoral du 13/07/07	Rendements moyens 2015	Nombre de dépassements	Nb valeurs rédhibitoires	Conformité
DBO <sub>5</sub>	80%	93%	96%	5	0	oui
DCO	75%	89%	95%	9	0	oui
MES	0%	95%	96%	9	0	oui
NGL	70%	75%	84%	5	0	oui
P <sub>total</sub> I	80%	90%	93%	2	0	oui



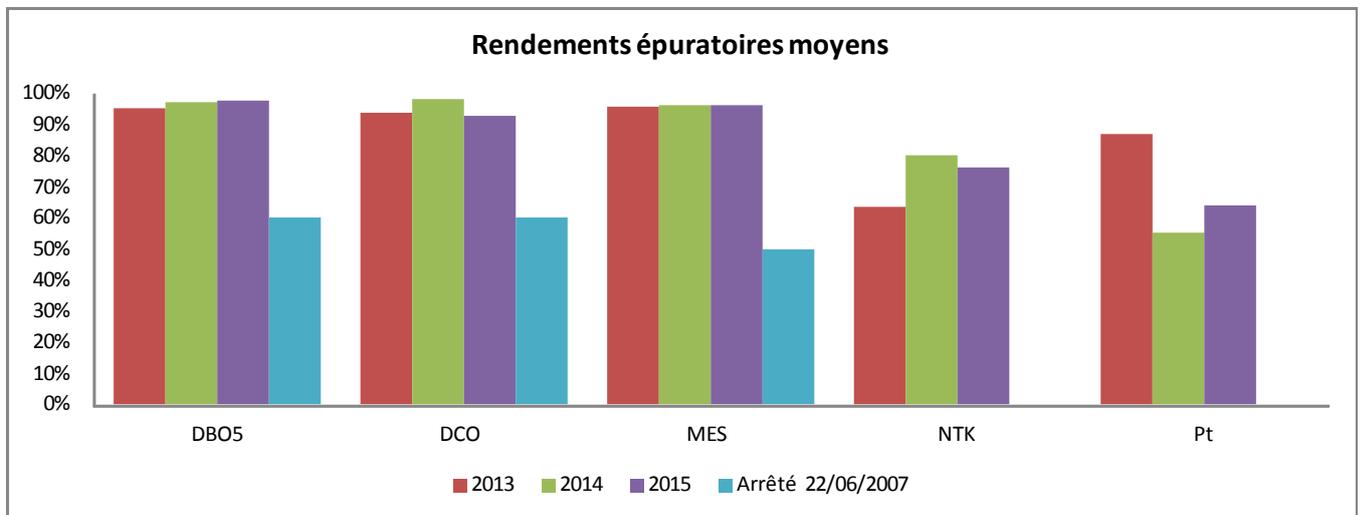
Commentaires :

La qualité de l'eau en sortie de la station est conforme aux prescriptions de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) ainsi qu'à l'arrêté préfectoral d'exploitation du 13/07/2007. A noter également que les rendements moyens épuratoires de l'année 2015 sont meilleurs que ceux de 2014.

### 3.2.3 STEP de Boissy-le-Cutté

Fiche d'identité de la Station	2014	2015
Capacité (équivalent habitant)	1500	
Volume nominal (m3/j)	255	
Procédé	Boues activées	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche)	13,7	15,8
Exutoire	Essonne	

Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire				
	Prescriptions de l'arrêté		Rendements moyens	
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement %	Concentration moyenne (mg/L)	Rendement %
DBO <sub>5</sub>	35	60%	10	98%
DCO		60%	73	93%
MES		50%	25	96%
NTK			28,2	76%
P <sub>total</sub>			5	64%

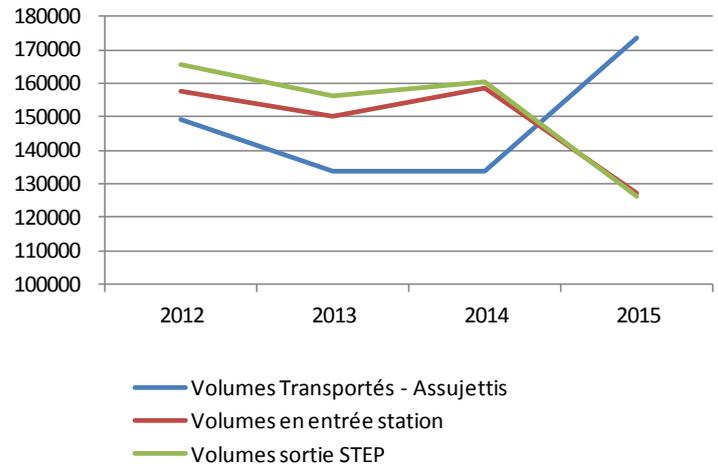


Commentaires :

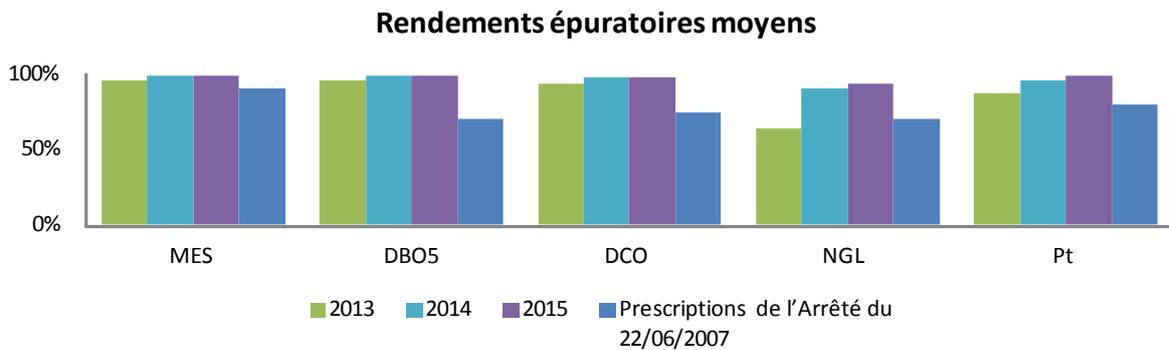
La station, les équipements et les rejets sont conformes à la réglementation en vigueur.

### 3.2.4 STEP de Boutigny sur Essonne

Fiche d'identité de la Station	2014	2015
Capacité (équivalent habitant)	7000	
Volume nominal (m3/j)	1400	
Procédé	Epuración biologique	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche)	65	79,4
Exutoire	Essonne	



Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire					
	Prescriptions de l'arrêté préfectoral du 22/06/2007	Rendements moyens 2015	Nombre de dépassements	Nb valeurs rédhitoires	Conformité
DBO <sub>5</sub>	90%	99%	0	0	100%
DCO	70%	98%	0	0	100%
MES	75%	99%	0	0	100%
NGL	70%	94%	0	0	100%
P <sub>total</sub>	80%	99%	0	0	100%

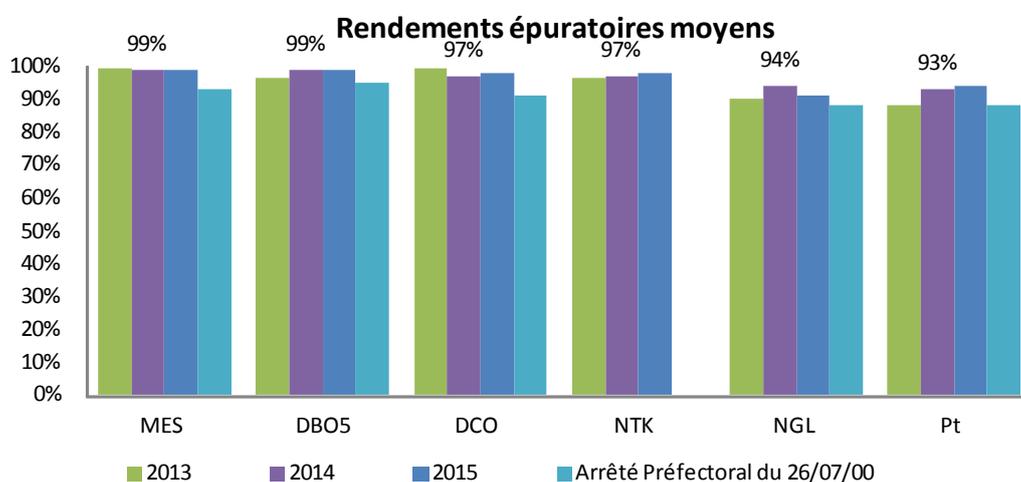
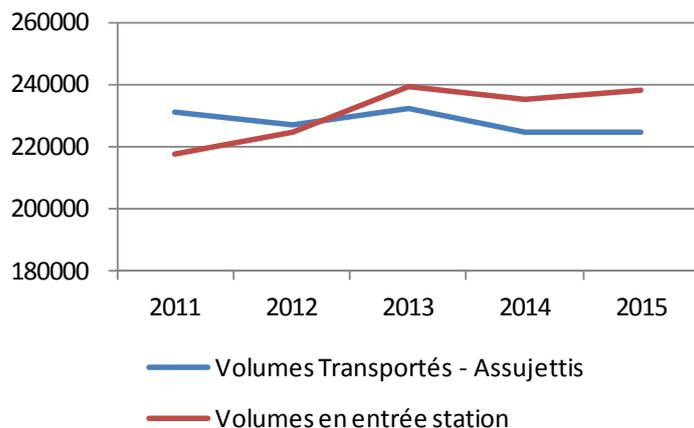


Commentaires :

La station, les équipements et les rejets sont conformes à la réglementation en vigueur.

### 3.2.5 STEP de Champcueil

Fiche d'identité de la Station	2014	2015
Capacité (équivalent habitant)	6700	
Volume nominal (m3/j)	1104	
Procédé	Biologique	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche) (D 203.0)	153	141
Exutoire	Fossé de la grande vidange	
Filière chaux (en tMS)	153	141

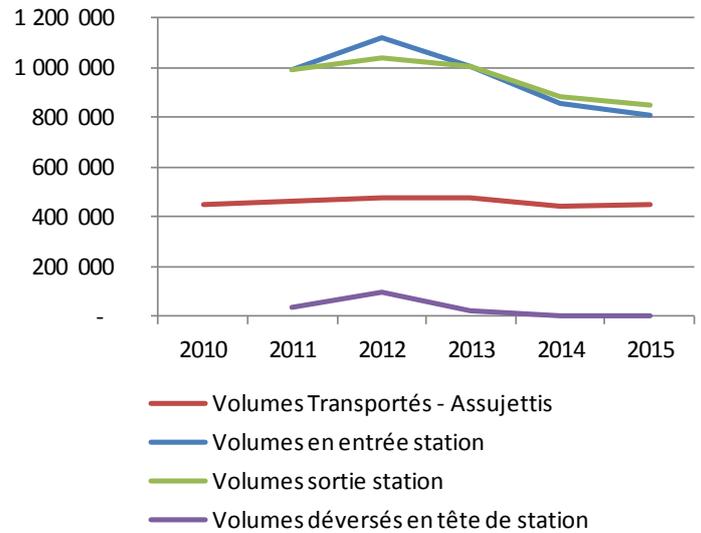


#### Commentaires :

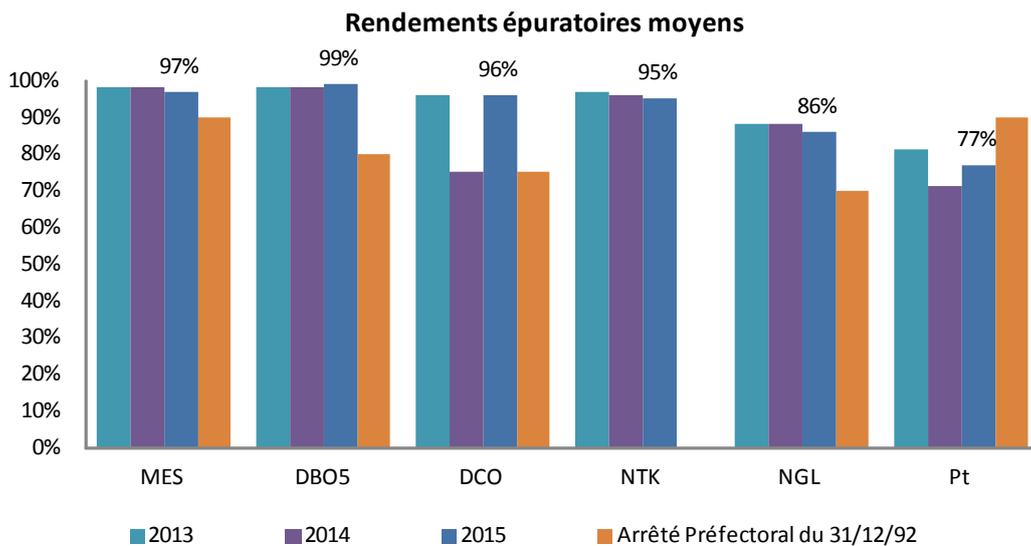
La station, les équipements et les rejets sont conformes à la réglementation en vigueur.

### 3.2.6 STEP de Baulne

Fiche d'identité de la Station	2014	2015
Capacité (équivalent habitant)	15000	
Volume nominal (m3/j)	3000	
Procédé	Boues activées	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche)	265	193,1
Exutoire	Essonne	



Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire						
	Prescriptions DERU	Prescriptions de l'arrêté préfectoral du 31/12/92	Rendements moyens 2015	Nombre de dépassements	Nb valeurs rédhibitoires	Conformité
DBO <sub>5</sub>	80%	80%	99%	0	0	100%
DCO	75%	75%	96%	0	0	100%
MES	90%	90%	97%	2	0	92%
NGL	70%	70%	86%	0	0	100%
P <sub>total</sub>	80%	90%	77%	0	0	100%

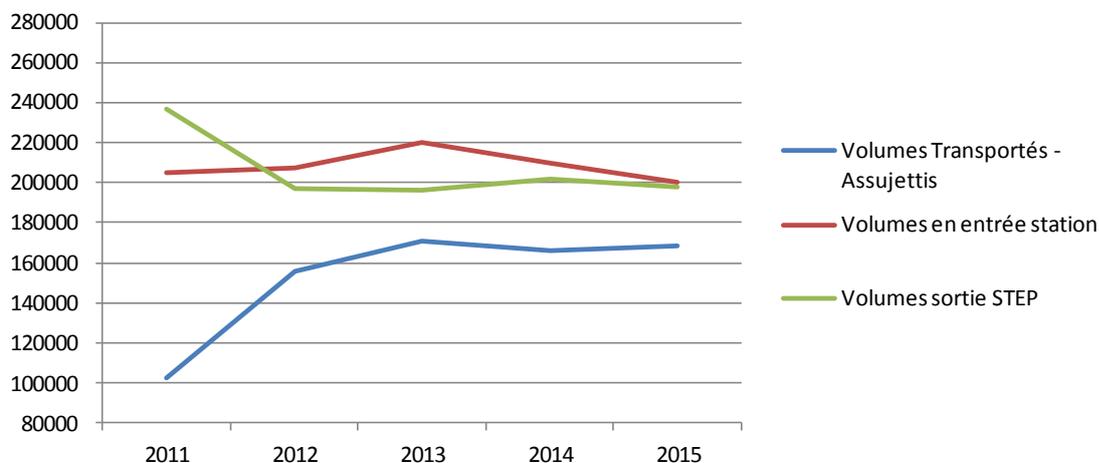


**Commentaires :** Des dépassements en MES ont été observés lors de 2 évènements. Tous les paramètres sont conformes en conditions normales d'exploitation.

### 3.2.7 STEP de Maisse

Fiche d'identité de la Station	2014	2015
Capacité (équivalent habitant)	6000	
Volume nominal (m3/j)	1200	
Procédé	Epuración biologique	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche)	117	81,1
Exutoire	Essonne	

Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire						
	Prescriptions DERU	Prescriptions de l'arrêté préfectoral	Rendements moyens 2015	Nombre de dépassements	Nb valeurs rédhitoires	Conformité
DBO <sub>5</sub>	70%	70%	99%	0	0	100%
DCO	75%	75%	96%	0	0	100%
MES	70%	90%	99%	0	0	100%
NGL	0%	70%	97%	0	0	100%
P <sub>total</sub>	80%	70%	94%	0	0	100%



Commentaires :

Tous les paramètres sont conformes.

## 4 INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

La liste des indicateurs à inscrire dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement est la suivante :

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	hab
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m³

Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (jusqu'à 2012)	unité
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nb/1000hab
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab

### Service public de l'assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs des services		
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	hab
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité

Indicateurs de performance		
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%

## 4.1 INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

### 4.1.1 D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (par habitant)

D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif			
Par habitant	2014	2015	Evolution
BC EXONA	98 605	101 486	↗
BC CHAMPCUEIL	1 442	1 450	↗
BC ITTEVILLE	7 270	7 270	→
BC BAULNE	11 374	11 347	↘
BC BOISSY LE CUTTE	1 322	1 270	↘
BC BOUTIGNY/E	4 032	4 032	→
BC MAISSE	4 794	4 356	↘

### 4.1.2 D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées			
	2014	2015	Evolution
BC EXONA	171	171	→
BC CHAMPCUEIL	0	0	→
BC ITTEVILLE	-	-	
BC BAULNE	0	3	↗
BC BOISSY LE CUTTE	0	1	↗
BC BOUTIGNY/E	6	12	↗
BC MAISSE	8	9	↗

**Objectif :** Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

**Définition :** Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique

**Calcul :**

- Comptabilisation de tous les arrêtés en vigueur au 31 décembre de l'année N
- Un arrêté concernant, pour un même abonné, plusieurs points de rejet dans le même
- Tous les arrêtés sont comptabilisés, même s'ils ne sont pas assortis d'une convention de déversement

#### 4.1.3 D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (par tonne de Matière Seche)

D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration			
Par tonne de Matière Sèche	2014	2015	Evolution
BC EXONA	1 172	1 540	↗
BC CHAMPCUEIL	153	141	↘
BC ITTEVILLE	-	-	
BC BAULNE	265	193	↘
BC BOISSY LE CUTTE	14	16	↗
BC BOUTIGNY/E	65	79	↗
BC MAISSE	117	81	↘

**Objectif :** Indicateur descriptif du service qui permet de quantifier les quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

**Définition :** Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte

**Calcul :**

- Les boues prises en compte sont celles qui sont issues de la file boue exclusivement, après traitement des boues. Elles comprennent donc une part de réactifs (comme la chaux par exemple). En cas d'incinération sur site, sont pris en compte les tonnages de boues avant leur incinération. Les boues proviennent du réseau de collecte mais peuvent comporter une partie en provenance d'autres réseaux ou de l'assainissement non collectif lorsque les effluents, les boues de curage ou les matières de vidange sont déversées en tête de la station d'épuration. Dans le cas où des boues de différentes origines sont incinérées sur site, on veillera à ne prendre en compte que les boues issues du système de traitement de la station
- Le tonnage considéré est le tonnage en matière sèche, obtenu par le produit entre le tonnage des boues et la siccité

#### 4.1.4 D204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (en € /m3)

D204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			
En € TTC/m3	2015	2016	Evolution
BC EXONA	2,70	2,72	↗
BC CHAMPCUEIL	1,69	1,90	↗
BC ITTEVILLE	3,22	3,24	↗
BC BAULNE	1,74	2,49	↗
BC BOISSY LE CUTTE	2,39	2,61	↗
BC BOUTIGNY/E	2,76	2,76	↘
BC MAISSE	2,88	3,08	↗

##### **Objectif : Indicateur descriptif du service**

**Définition** : Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m3

##### **Calcul :**

- Lorsque les différentes missions du service de l'assainissement collectif relèvent de plusieurs autorités organisatrices (par exemple une commune assurant la collecte des eaux usées et un syndicat le traitement), on applique les règles suivantes, le service chargé de la collecte des eaux usées établit le présent indicateur en indiquant les parts de chaque collectivité et organisme (part collecte, part dépollution, redevances etc)
- Le prix est celui qui est présenté sur la facture type correspondant à une consommation annuelle de 120 m3 (référence définie par l'INSEE)
  - Il intègre tous les éléments de partie fixe annuelle qu'un abonné paierait s'il s'abonnait le 1er janvier (prix de l'abonnement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier rapporté à 12 mois) quelle que soit leur dénomination (abonnement, entretien branchement,...). Attention à bien prendre la partie fixe sur 12 mois et non sur 6 mois...
  - Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m3 le 1er janvier (ne sont donc pas prises en compte les révisions tarifaires, les tarifs saisonniers, les modifications qui interviennent en cours d'année).

## 4.2 INDICATEURS DE PERFORMANCES

### 4.2.1 P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			
En %	2014	2015	Evolution
BC EXONA	95%	97%	↗
BC CHAMPCUEIL	-	-	
BC ITTEVILLE	73%	73%	→
BC BAULNE	90%	90%	→
BC BOISSY LE CUTTE	95%	95%	→
BC BOUTIGNY/E	88%	88%	→
BC MAISSE	90%	90%	→

**Objectif :** Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif

**Définition :** Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

**Calcul :** Nombre d'abonnés desservis / Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif X 10

#### 4.2.2 P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)

P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées			
De 0 à 100	2014	2015	Evolution
BC EXONA	29	28	↘
BC CHAMPCUEIL	15	26	↗
BC ITTEVILLE	15	15	→
BC BAULNE	15	30	↗
BC BOISSY LE CUTTE	28	30	↗
BC BOUTIGNY/E	28	30	↗
BC MAISSE	92	93	↗

**Objectif :** Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur l'évolution

**Définition :** Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

**Calcul :** La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

0 point : absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet ;

- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ;
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux
- + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons

Un total de 40 points est nécessaire pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 points : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations sur a minima la moitié du linéaire total des réseaux.

- + 10 points : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).
- + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées ;
- + 10 points : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;
- + 10 points : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage , désobstruction, renouvellement...);
- + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.
- + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).

#### 4.2.3 P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies

P204.3 Conformité des équipements d'épuration			
De 0 à 100	2014	2015	Evolution
BC EXONA	100%	100%	→
BC CHAMPCUEIL	100%	NC	↗
BC ITTEVILLE	-	-	
BC BAULNE	100%	100%	→
BC BOISSY LE CUTTE	100%	100%	→
BC BOUTIGNY/E	NC	NC	
BC MAISSE	100%	100%	→

**Objectif :** Evaluer la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution

Calcul :

- Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100
- L'équipement d'une agglomération d'assainissement en système de traitement est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement :

- Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ;
  - Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)
- Si une collectivité comporte plusieurs agglomérations d'assainissement et donc plusieurs stations d'épuration, la valeur de l'indicateur est obtenue en pondérant chaque résultat par les charges brutes de pollution organique des 'agglomérations d'assainissement

#### 4.2.4 P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration			
De 0 à 100	2014	2015	Evolution
BC EXONA	100%	91%	↘
BC CHAMPCUEIL	100%	100%	→
BC ITTEVILLE	-	-	
BC BAULNE	100%	100%	→
BC BOISSY LE CUTTE	100%	100%	→
BC BOUTIGNY/E	100%	100%	→
BC MAISSE	100%	100%	→

**Objectif :** Evaluer la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service

Calcul :

- Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100
- Les STEP n'appartenant pas à une agglomération de taille supérieure ou égale à 2000 Eh ne sont pas prises en compte pour le calcul

Remarque :

Cette information est produite par la police de l'eau.

#### 4.2.5 P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées

P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées			
%	2014	2015	Evolution
BC EXONA	100%	100%	→
BC CHAMPCUEIL	100%	100%	→
BC ITTEVILLE	-	-	
BC BAULNE	100%	100%	→
BC BOISSY LE CUTTE	100%	100%	→
BC BOUTIGNY/E	100%	100%	→
BC MAISSE	100%	100%	→

**Objectif :** L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires

Définition :

- Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur
- Une filière est dite « conforme » si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

Calcul : Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100

#### 4.2.6 P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité			
€/m3	2014	2015	Evolution
BC EXONA	0,0004	0,0006	↗
BC CHAMPCUEIL	NC	0	
BC ITTEVILLE	-	0,0026	↘
BC BAULNE	0,0002	0,0001	↘
BC BOISSY LE CUTTE	0	0	→
BC BOUTIGNY/E	0	0	→
BC MAISSE	0,0008	0,0013	↗

**Objectif :** Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés

Définition : Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé

Calcul : (montants en euros des abandons de créances + montants en euros des versements à un fonds de solidarité) / volume facturé

#### 4.2.7 P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers			
Pour 1000 hab.	2014	2015	Evolution
BC EXONA	0,05	0	↘
BC CHAMPCUEIL	0	0	→
BC ITTEVILLE	-	-	
BC BAULNE	0	0	→
BC BOISSY LE CUTTE	0	0	→
BC BOUTIGNY/E	0	0	→
BC MAISSE	0	0	→

**Objectif :** L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel

Définition : L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de

débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis

Calcul : Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000

Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers, usagers ou non du service, sont à prendre en compte. Les refoulements par les branchements causés par un non-respect par l'abonné du règlement de service ainsi que tous les sinistres pour lesquels la responsabilité pleine et entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. A contrario, tous les sinistres pour lesquels la responsabilité de l'abonné ou d'un tiers ne peut pas être clairement établie sont à retenir pour le calcul de l'indicateur (notamment ceux donnant lieu à contentieux)

#### 4.2.8 P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
/ 100 km de réseau	2014	2015	Evolution
BC EXONA	6,3	6,8	↗
BC CHAMPCUEIL	0	0	→
BC ITTEVILLE	0	0	→
BC BAULNE	4,06	9,42	↗
BC BOISSY LE CUTTE	9	9	→
BC BOUTIGNY/E	2,59	2,59	→
BC MAISSE	5,06	5,06	→

**Objectif** : L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes

Définition : On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privées des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte .

#### 4.2.9 P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées			
%	2014	2015	Evolution
BC EXONA	0,96%	4%	↗
BC CHAMPCUEIL	0%	0%	→
BC ITTEVILLE	0%	0,15%	↗
BC BAULNE	0,02%	0%	↘
BC BOISSY LE CUTTE	0%	3%	↗
BC BOUTIGNY/E	0%	0%	→
BC MAISSE	0%	0%	→

**Objectif :** Compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

**Définition :** Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements

**Calcul :**

- Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100
- Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf

#### 4.2.10 P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration

P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration			
%	2014	2015	Evolution
BC EXONA	70%	88%	↗
BC CHAMPCUEIL	100%	100%	→
BC ITTEVILLE	-	-	
BC BAULNE	100%	100%	→
BC BOISSY LE CUTTE	100%	100%	→
BC BOUTIGNY/E	100%	100%	→
BC MAISSE	100%	100%	→

**Objectif** : S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées

**Définition** : Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation

**Calcul** : Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100

#### 4.2.11 P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées			
De 0 à 120	2014	2015	Evolution
BC EXONA	0	40	↗
BC CHAMPCUEIL	0	en cours	
BC ITTEVILLE	-	Pas concerné	
BC BAULNE	20	30	↗
BC BOISSY LE CUTTE	33	60	↗
BC BOUTIGNY/E	80	60	↘
BC MAISSE	80 (SAMVE)	60	

**Objectif** : L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)

**Définition** : Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

**Calcul** : Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont

réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

<u>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</u>	OUI	NON
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	0
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
<u>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</u>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	10	0
<u>C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</u>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	0

#### 4.2.12 P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité			
Années	2014	2015	Evolution
BC EXONA	-	31	
BC CHAMPCUEIL	-	11	
BC ITTEVILLE	-	26	
BC BAULNE	-	24	
BC BOISSY LE CUTTE	-	24	
BC BOUTIGNY/E	-	15	
BC MAISSE	-	3	

**Objectif :** Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement

**Définition :** Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

**Calcul :** Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'assainissement collectif (collecte, transport et/ou épuration) divisé par l'épargne brute annuelle

#### 4.2.13 P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
%	2014	2015	Evolution
BC EXONA	0,98%	0,98%	→
BC CHAMPCUEIL	0,22%	0,16%	↘
BC ITTEVILLE	1,96%	-	
BC BAULNE	0,15%	0,42%	↗
BC BOISSY LE CUTTE	3,68%	7,82%	↗
BC BOUTIGNY/E	0,88%	0,00%	↘
BC MAISSE	0,80%	2,59%	↗

**Objectif :** Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement

**Définition :** Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

**Calcul :** (Montant des impayés au 31/12/N des factures « assainissement » émises au titre de l'année N-1) / (montant total TTC des factures émises au titre de l'année N-1) X 100

#### 4.2.14 P258.1 Taux de réclamations

P258.1 Taux de réclamations			
Nb. / 1000 abonnés	2014	2015	Evolution
BC EXONA	92,5	4,7	↘
BC CHAMPCUEIL	NC	0	
BC ITTEVILLE	-	-	
BC BAULNE	0,26	0	↘
BC BOISSY LE CUTTE	37	15,4	↘
BC BOUTIGNY/E	54	24	↘
BC MAISSE	44	8,1	↘

**Objectif** : Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif

**Définition** : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

**Calcul** : Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000

## 5 TRAVAUX

### 5.1 TRAVAUX REALISES PAR LE SIARCE

Descriptif	ouvrages concernés	Montants (en K€ TTC)	Linéaires (en ml)
Réalisation d'une bache de stockage et de refoulement des EU de 200 m3 et création d'une unité de désodorisation	Rue du Moulin à Ormoy – poste de Villoison	900	-
Réalisation d'un poste de refoulement EU équipé d'une bache de secours de 400 m3 et de deux forages dirigés de diamètre 250 mm	Poste de Moulin Galant - Corbeil-Essonnes	1 168	300
Travaux d'aménagement hydraulique et renouvellement de collecteurs d'eaux usées	Rue Léon Blum et strathkelvin – Corbeil- Essonnes	324	-
Création d'un réseau EU	Allée Aristide Briand/rue Champlouis à Corbeil- Essonnes	404	176
Renouvellement des réseaux EU	Route de Chevannes à Menecy	308	188
Renouvellement des réseaux EU	Avenue du Général de Gaulle à Vert-le-Petit	67	132
Renforcement et amélioration des réseaux EU – Installation d'un poste de refoulement – création de réseau EU	Rue des Champs à Boissy-le- Cutté	119	180
Première phase des travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées du quartier des Levitt	Menecy	9196	9 000
Réhabilitation de réseau	Rue de la Ruelle à Fontenay le Vicomte	54	145
Mise en sécurité des postes de refoulement	Ballancourt-sur-Essonne		
Extension du réseau EU	Rue de la Ferme - Ballancourt-sur-Essonne	47	42
Renouvellement du réseau d'eaux pluviales	Impasse Hector Berlioz Ballancourt-sur-Essonne	62	66
Réhabilitation de réseaux	Rue Saint Germain à Itteville	91	41
Création de tés de visite sur la canalisation de refoulement de diamètre 400 mm	Rue de Paris à Menecy	55	
Création d'un réseau d'eaux pluviales	Rue du Rû à Menecy	345	275
Renouvellement du réseau d'eaux usées	Avenue du Général de Gaulle à Vert le Petit	67	132
Extension du réseau d'eaux usées et création de 3 branchements	Ballancourt – rue de la ferme maison neuve	47	42
Remplacements de drains par une canalisation de diamètre 400 mm d'eaux pluviales	Ballancourt – impasse Hector Berlioz	62	66

## 5.2 PROJETS ET ETUDES A VENIR

Principaux travaux prévus pour les années à venir :

Descriptif	ouvrages concernés	Montants (en K€ TTC)	Linéaires (en ml)
<b>Etude de la réhabilitation de 1430 ml de canalisations d'eaux usées présentant d'importants problèmes structurels</b>	Chemin de grande banlieue à Corbeil-Essonnes	1 350	1430
<b>Optimisation du réseau de refoulement EU intercommunal</b>	Rue de Paris à Mennecey	575	-
<b>Aménagement et réhabilitation des réseaux EU</b>	Rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes	1 300	-
<b>Réhabilitation des réseaux EU</b>	Rue Gustave Courbet à Corbeil-Essonnes	850	-
<b>Création de réseau EU</b>	Rue Spinédi à Corbeil-Essonnes	185	-
<b>Réhabilitation du réseau EU</b>	Rue de l'Essonne à Vert Le Petit	780	235
<b>Création d'un réseau EU et réfection complète de voirie</b>	Rue Paul Naudé à Ballancourt sur Essonne	1 401	-
<b>Création d'un réseau EU</b>	Sentier des Caillettes à Corbeil-Essonnes	883	250
<b>Dévoisement de réseaux EU et EP</b>	Léon Blum à Corbeil-Essonnes	396	-
<b>Extension de réseaux EU et EP</b>	Chemin des prés picards à Itteville	895	-
<b>Extension de réseau EU</b>	Hameau des murs à Itteville	1 000	-
<b>Réhabilitation du réseau EU</b>	Rue de Rivière à Maisse	1 400	700
<b>Renouvellement de réseau EU</b>	Chemin de la Pente de Bray à Cerny	900	460
<b>Remise en état de la toiture de la STEP</b>	Boutigny-sur-Essonne	120	-
<b>Renouvellement d'équipements sur les postes de refoulement</b>	Bassin de maisse	120	-

## 6 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTE DU SERVICE

Une facture d'eau est composée d'une partie relative à la distribution de l'eau potable et une partie relative à l'assainissement.

Chaque partie se décompose en plusieurs sous-parties :

- Une part revenant à la Collectivité qui détient la compétence afin de financer les investissements,
- Une part revenant à l'exploitant dans le cas de service délégué pour les frais d'exploitation,
- Une part revenant à des organismes publics (Agence de l'Eau, Voies Navigables de France) pour le financement de projets,
- Une taxe sur la valeur ajoutée, de 5,5 % pour l'eau potable et de 10% pour l'assainissement

**Sur la zone de collecte-épuración du SIARCE**, on retrouve dans la partie assainissement :

- Pour la part revenant au SIARCE, pour l'investissement et le contrôle des services :
  - Une part Communale Collecte
  - Une part Syndicale Transport Traitement
- Pour la part revenant aux exploitants :
  - Une part Collecte du Délégué chargé de l'exploitation du réseau communal
  - Une part Transport Traitement du Délégué chargé de l'exploitation du service intercommunal (SEE)

Le Comité Syndical adopte par délibération les montants des redevances pour la partie Collecte et la partie Transport Traitement en fin d'année pour l'exercice à venir. Les tarifs pour l'année 2015 ont été votés au Comité de décembre 2014.

La part revenant aux exploitants est définie dans les contrats d'affermage et est actualisée chaque année.

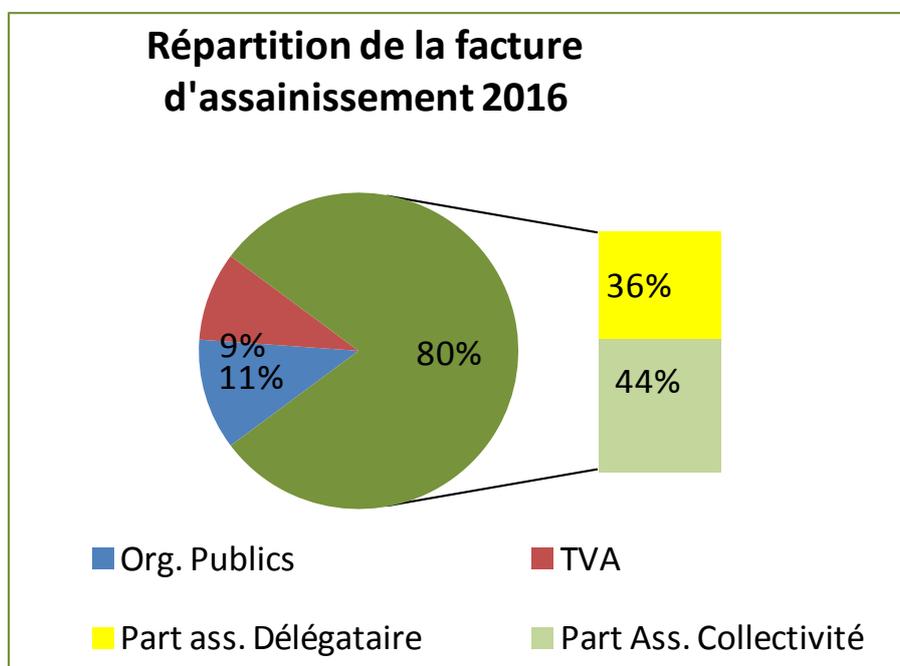
## 6.1 LE PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT - FACTURES TYPES

En raison des différents contrats et modes de gestion sur le territoire, on peut identifier plusieurs profils tarifaires différents.

BASSINS DE COLLECTE	N° du Profil Tarifaire	Communes
EXONA	1	Corbeil-Essonnes, Vert le petit, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte
	2	Menecy
	3	Ormoy
	4	Ballancourt
CHAMPCUEIL	5	Champcueil
	6	Chevannes
	7	Nainville-les-Roches
ITTEVILLE	8	Itteville
BAULNE	9	Baulne, La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville/E, D'Huisson-Longueville, Orveau
BOISSY LE CUTTE	10	Boissy-le-Cuté
BOUTIGNY/S	11	Boutigny/E, Vayres/E
	12	Courdimanche
MAISSE	13	Maisse
	14	Gironville/E, Prunay/E, Buno-Bonnevaux, Boigneville

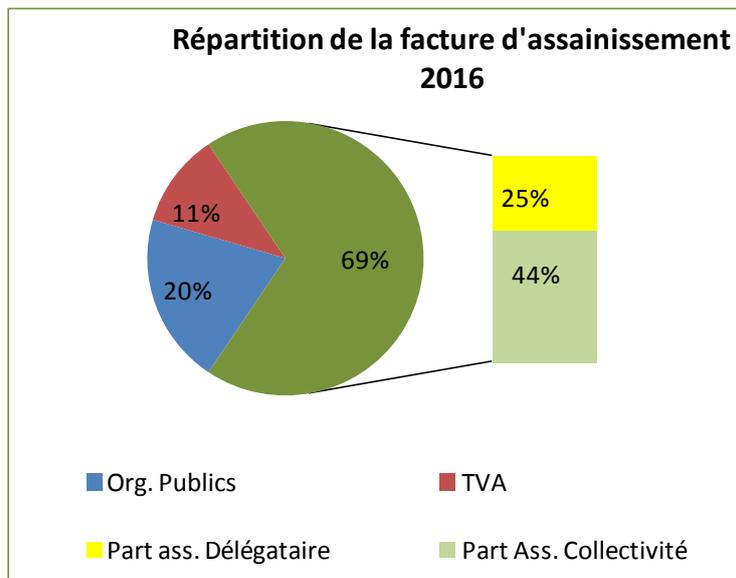
### 6.1.1 Profil Tarifaire n°1 : Corbeil-Essonnes, Vert-le-petit, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte

Facture-type 120 m3	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part Collecte du Délégué	0,2467	29,60 €	0,2276	27,31 €	-8%
Part Transport Traitement du Délégué	0,7079	84,95 €	0,7450	89,40 €	5%
Part Communale Collecte SIARCE	0,234	28,08 €	0,2340	28,08 €	0%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9554	114,65 €	0,9554	114,65 €	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0085	1,02 €	0,0084	1,01 €	-1%
Sous-Total HT	2,4525	294,30 €	2,5	296,45 €	1%
TVA	0,2453	29,43 €	0,2470	29,64 €	1%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>2,6978</b>	<b>323,73 €</b>	<b>2,7174</b>	<b>326,09 €</b>	<b>1%</b>



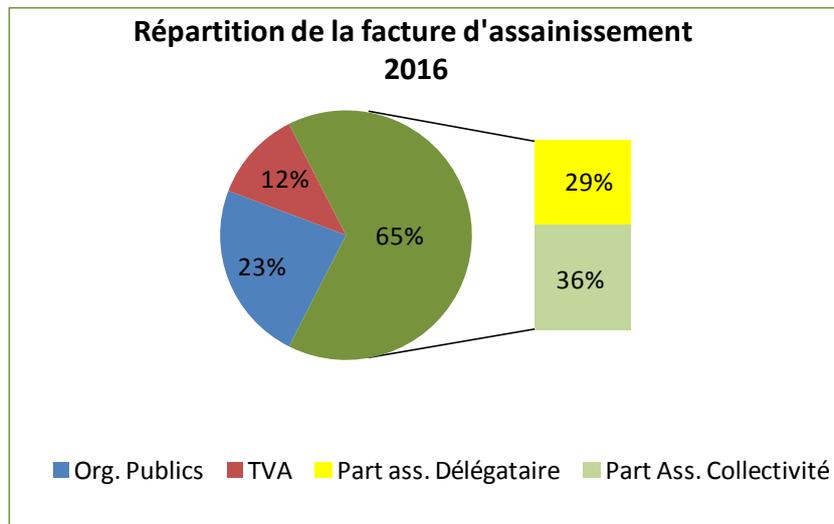
### 6.1.2 Profil Tarifaire n°2 : Mennecey

Facture-type 120 m3	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part Collecte du Délégitaire	0,2467	29,60 €	0,2276	27,31 €	-8%
Part Transport Traitement du Délégitaire	0,7079	84,95 €	0,7450	89,40 €	5%
Part Communale Collecte SIARCE	0,7225	86,70 €	0,7225	86,70 €	0%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9554	114,65 €	0,9554	114,65 €	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0085	1,02 €	0,0084	1,01 €	-1%
Sous-Total HT	2,9410	352,92 €	2,9589	355,07 €	1%
TVA ( 10 %)	0,2941	35,29 €	0,2959	35,51 €	1%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>3,2351</b>	<b>388,21 €</b>	<b>3,2548</b>	<b>390,57 €</b>	<b>1%</b>



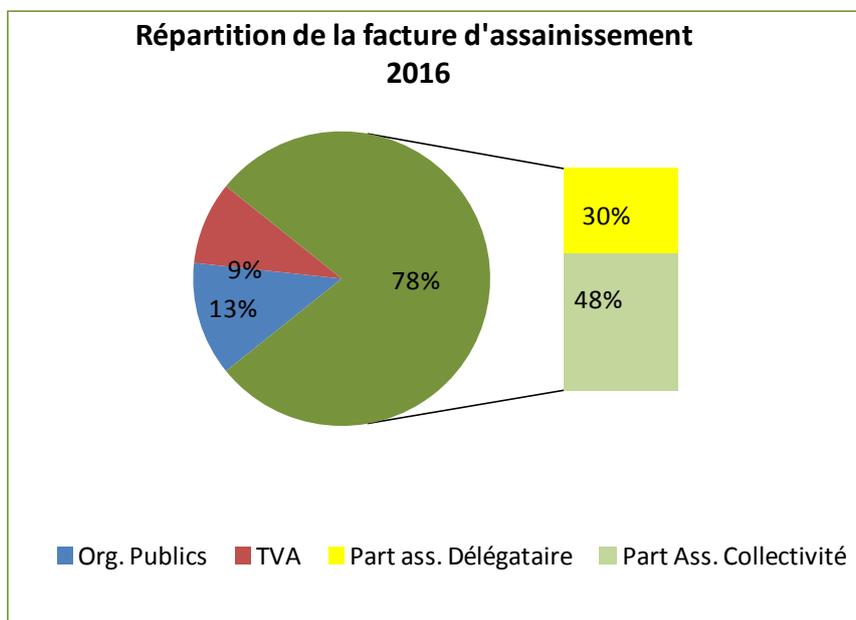
### 6.1.3 Profil Tarifaire n°3 : Ormoy

Facture-type 120 m3	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part Collecte du Délégué	0,4623	55,48 €	0,2276	27,31 €	-51%
Part Transport Traitement du Délégué	0,7079	84,95 €	0,7450	89,40 €	5%
Part Communale Collecte SIARCE	0,2340	28,08 €	0,2340	28,08 €	0%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9554	114,65 €	0,9554	114,65 €	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0085	1,02 €	0,0084	1,01 €	-1%
Sous-Total HT	2,6681	320,18 €	2,4704	296,45 €	-7%
TVA ( 10 %)	0,2668	32,02 €	0,2470	29,64 €	-7%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>2,9349</b>	<b>352,19 €</b>	<b>2,7174</b>	<b>326,09 €</b>	<b>-7%</b>



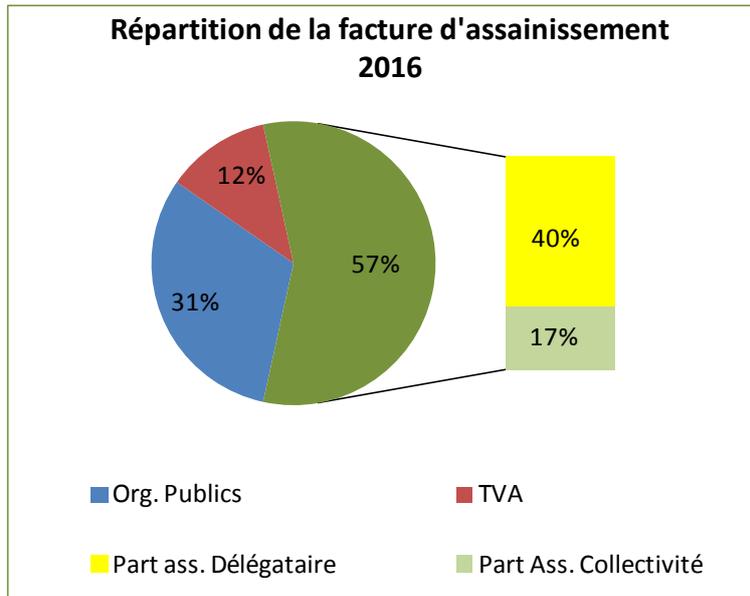
### 6.1.4 Profil Tarifaire n°4 : Ballancourt sur Essonne

Facture-type 120 m3	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part Collecte du Délégataire	-	-	-	-	
Part Transport Traitement du Délégataire	0,7061	84,73 €	0,7450	89,40 €	6%
Part Syndicale Collecte	0,4490	53,88 €	0,2340	28,08 €	-48%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9186	110,23 €	0,9554	114,65 €	4%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0085	1,02 €	0,0084	1,01 €	-1%
Sous-Total HT	2,3822	285,86 €	2,2428	269,14 €	-6%
TVA (10%)	0,2382	20,01 €	0,2243	26,91 €	35%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>2,6204</b>	<b>305,87 €</b>	<b>2,4671</b>	<b>296,05 €</b>	<b>-3%</b>



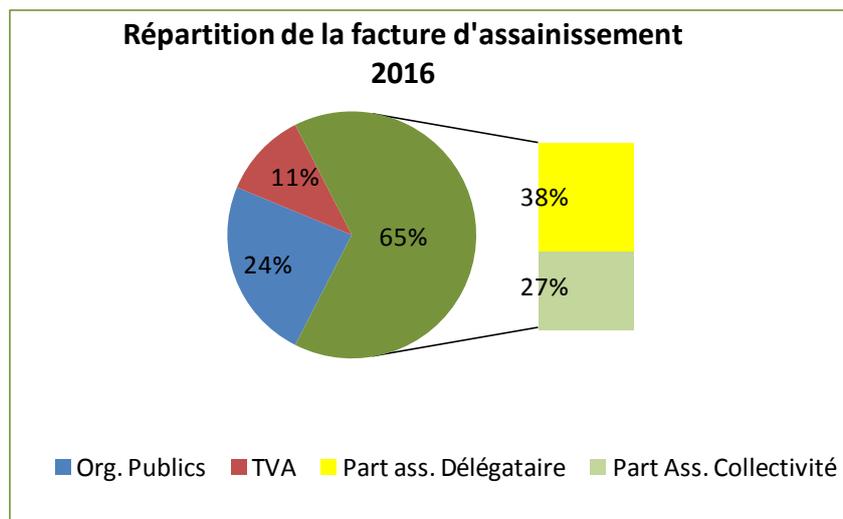
### 6.1.5 Profil Tarifaire n°5 : Champcueil

Facture-type 120 m3 Champcueil	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part fixe du délégataire	0,1755	21,06 €			
Part délégataire		93,30 €	1,0033	120,40 €	29%
Part collectivité		33,60 €	0,4200	50,40 €	50%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement	-	-	-	-	
Sous-Total HT	1,3575	183,96 €	1,7233	206,80 €	12%
TVA (10%)	0,1358	18,40 €	0,1723	20,68 €	12%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>1,4933</b>	<b>202,36 €</b>	<b>1,8956</b>	<b>227,48 €</b>	<b>12%</b>



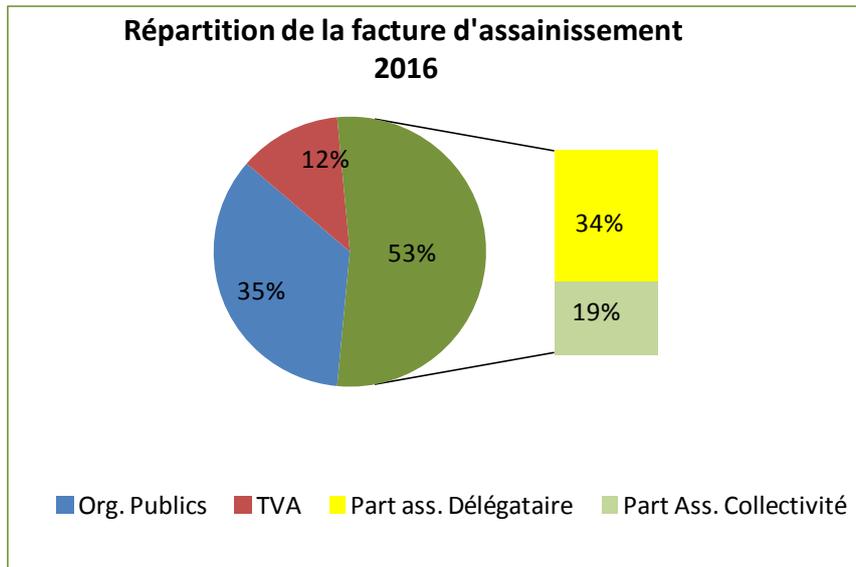
### 6.1.6 Profil Tarifaire n°6 : Chevannes

Facture-type 120 m3 Chevannes	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part fixe du Délégitaire	0,1755	21,06 €			
Part Collecte du Délégitaire	0,9550	114,60 €	0,4897	58,76 €	-49%
Part Transport Traitement du Délégitaire		-	0,7728	92,74 €	
Part Syndicale Collecte	0,7300	87,60 €	0,7300	87,60 €	0%
Part Syndicale Transport Traitement	0,0100	1,20 €	0,1500	18,00 €	1400%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	
Voies navigables de France Assainissement	-	-	-	-	
Sous-Total HT	1,9950	260,46 €	2,4425	293,10 €	13%
TVA (10%)	0,1995	26,05 €	0,2443	29,31 €	13%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>2,1945</b>	<b>286,51 €</b>	<b>2,6868</b>	<b>322,41 €</b>	<b>13%</b>



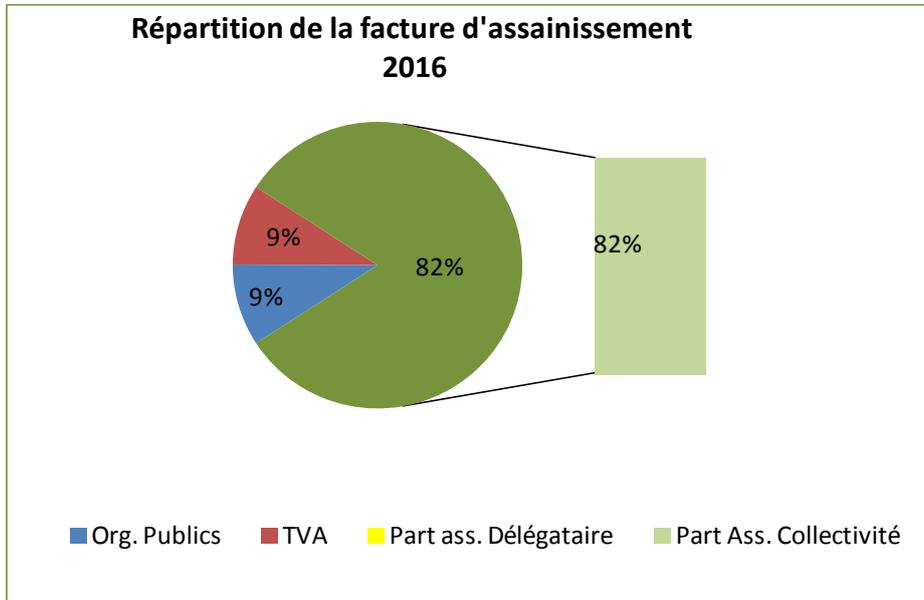
### 6.1.7 Profil Tarifaire n°7 : Nainville-les-Roches

Facture-type 120 m3 Nainville-les-Roches	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part fixe du délégataire	0,1755	21,06 €			
Part Collecte du Délégué					
Part Transport Traitement du Délégué	0,7775	93,30 €	0,7728	92,74 €	-1%
Part communale	0,2700	32,40 €	0,2700	32,40 €	0%
Part Syndicale Collecte					
Part Syndicale Traitement	0,0100	1,20 €	0,1500	18,00 €	1400%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement	-	-	-	-	
Sous-Total HT	1,3575	183,96 €	1,4928	179,14 €	-3%
TVA (10%)	0,1358	18,40 €	0,1493	17,91 €	-3%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>1,4933</b>	<b>202,36 €</b>	<b>1,6421</b>	<b>197,05 €</b>	<b>-3%</b>



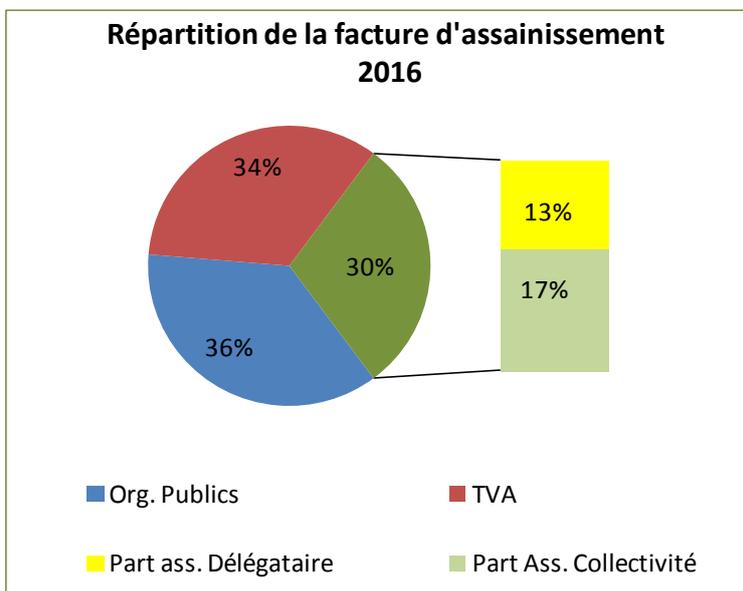
6.1.8 Profil Tarifaire n°8 : Itteville

Facture-type 120 m3 Itteville	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part Collecte du Délégataire	-	-	-	-	-
Part Transport Traitement du Délégataire	-	-	-	-	-
Part Syndicale Collecte	1,3000	156,00 €	1,3000	156,00 €	0%
Part Syndicale Transport Traitement	1,3310	159,72 €	1,3516	162,19 €	2%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement	-	-	-	-	-
Sous-Total HT	2,9310	351,72 €	2,9516	354,19 €	1%
TVA (10%)	0,2931	35,17 €	0,2952	35,42 €	1%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>3,2241</b>	<b>386,89 €</b>	<b>3,2468</b>	<b>389,61 €</b>	<b>1%</b>



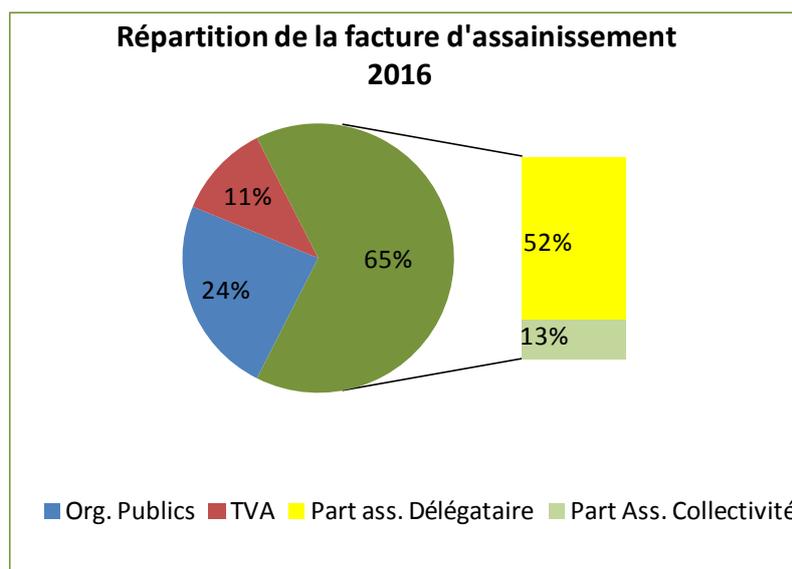
### 6.1.9 Profil Tarifaire n°9 : Baulne, La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville/E, D'Huison-Longueville, Orveau

Facture-type 120 m3 Baulne, La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville/E, D'Huison-Longueville, Orveau	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part fixe du Déléguataire	0,1018	12,22 €	0,1025	12,30 €	1%
Part Collecte du Déléguataire	0,8669	104,03 €	0,8724	104,69 €	1%
Part Syndicale	0,3073	36,88 €	0,9973	119,68 €	225%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement		-	-		
Sous-Total HT	1,5760	189,12 €	2,2722	272,66 €	44%
TVA (10%)	0,1576	18,91 €	0,2272	27,27 €	44%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>1,7336</b>	<b>208,04 €</b>	<b>2,4994</b>	<b>299,93 €</b>	<b>44%</b>



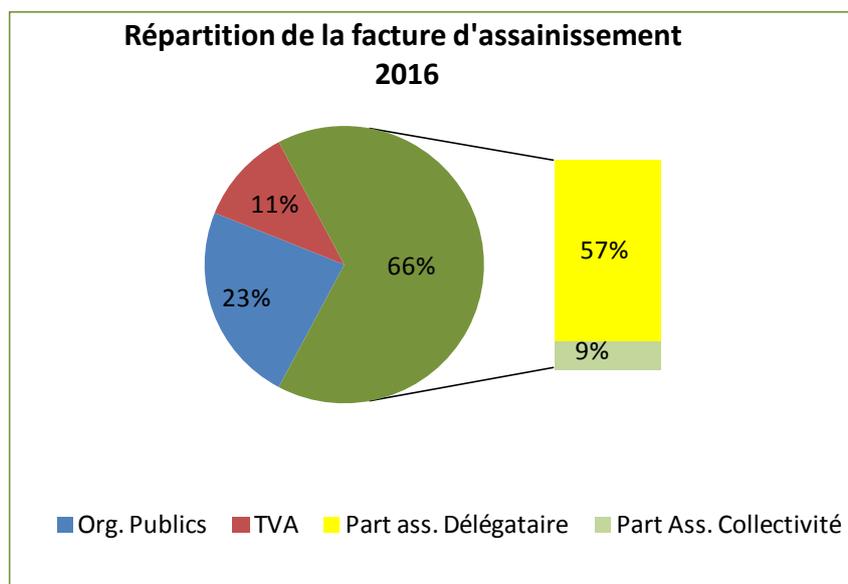
### 6.1.10 Profil Tarifaire n°10 : Boissy-le-Cutté

Facture-type 120 m3 Boissy le Cutté	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part Collecte du Déléataire	1,4760	177,12 €	1,6747	200,96 €	13%
Part Syndicale	0,4000	48,00 €	0,4000	48,00 €	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement	-	-			
Sous-Total HT	2,1760	261,12 €	2,3747	284,96 €	9%
TVA (10 %)	0,2176	26,11 €	0,2375	28,50 €	9%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>2,3936</b>	<b>287,23 €</b>	<b>2,6122</b>	<b>313,46 €</b>	<b>9%</b>



### 6.1.11 Profil Tarifaire n°11 : Boutigny/E, Vayres/E

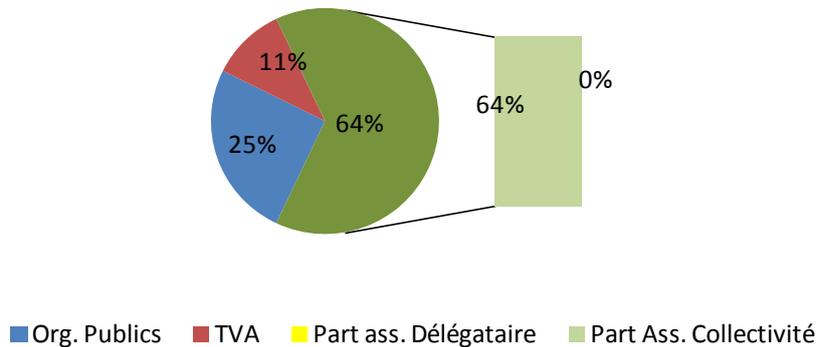
Facture-type 120 m3 Boutigny/E, Vayres/E	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part Collecte du Délégué	1,9205	230,46 €	1,9169	230,03 €	-0,2%
Part Transport Traitement du Délégué		-			
Part Communale Collecte SIARCE	0,2888	34,66 €	0,2888	34,66 €	0,0%
Part Syndicale Transport Traitement		-			
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,0%
Voies navigables de France Assainissement		-			
Sous-Total HT	2,5093	301,12 €	2,5057	300,68 €	-0,1%
TVA (10 %)	0,2509	30,11 €	0,2506	30,07 €	-0,1%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>2,7602</b>	<b>331,23 €</b>	<b>2,7563</b>	<b>330,75 €</b>	<b>-0,1%</b>



### 6.1.12 Profil Tarifaire n°12 : Courdimanche

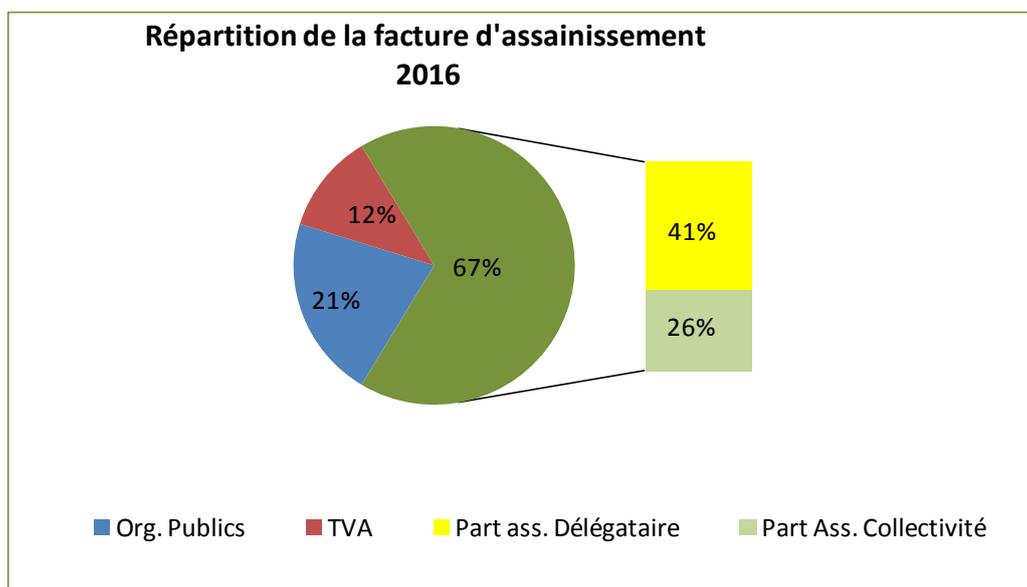
Facture-type 120 m3 Courdimanche	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part Collecte du Délégué	-	-	-	-	
Part Transport Traitement du Délégué		-		-	
Part Syndicale Collecte	2,0000	240,00 €	2,0000	240,00 €	0%
Part Syndicale Transport Traitement		-		-	
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement		-		-	
Sous-Total HT	2,3000	276,00 €	2,3000	276,00 €	0%
TVA (10 %)	0,2300	27,60 €	0,2300	27,60 €	0%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>2,5300</b>	<b>303,60 €</b>	<b>2,5300</b>	<b>303,60 €</b>	<b>0%</b>

Répartition de la facture d'assainissement 2016



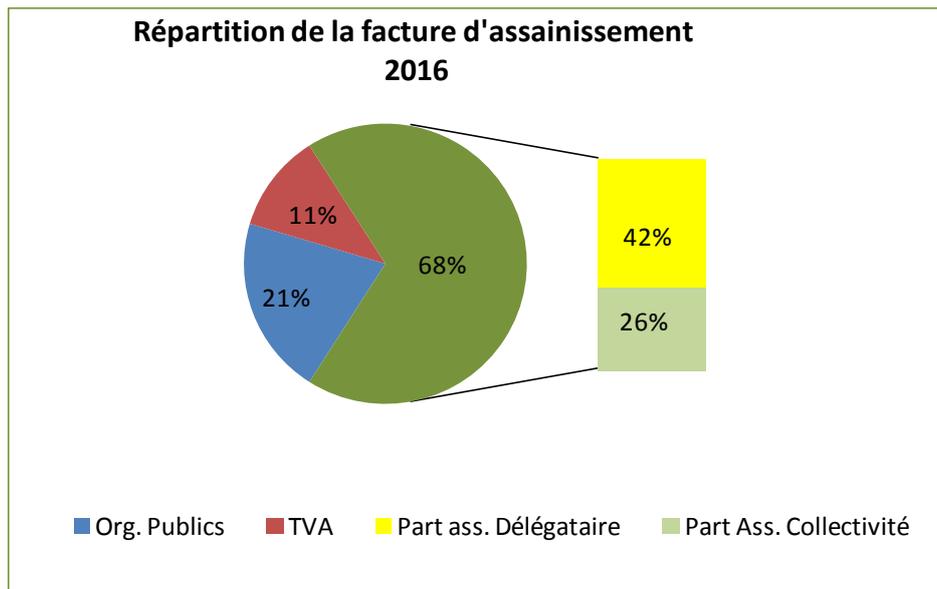
### 6.1.13 Profil Tarifaire n°13 : Maisse

Facture-type 120 m3 Maisse	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part Collecte du Délégué	0,2417	29,00 €	0,2426	29,11 €	0%
Part Traitement du Délégué	1,1079	132,95 €	1,3011	156,13 €	17%
Part Syndicale Collecte	0,7622	91,46 €	0,7622	91,46 €	0%
Part Syndicale Traitement	0,2027	24,32 €	0,2027	24,32 €	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Sous-Total HT	2,6145	313,74 €	2,8086	337,03 €	7%
TVA (10 %)	0,2615	31,37 €	0,2809	33,70 €	7%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>2,8760</b>	<b>345,11 €</b>	<b>3,0895</b>	<b>370,74 €</b>	<b>7%</b>



6.1.14 Profil Tarifaire n°14 : Gironville/E, Prunay/E, Buno-Bonnevaux, Boigneville

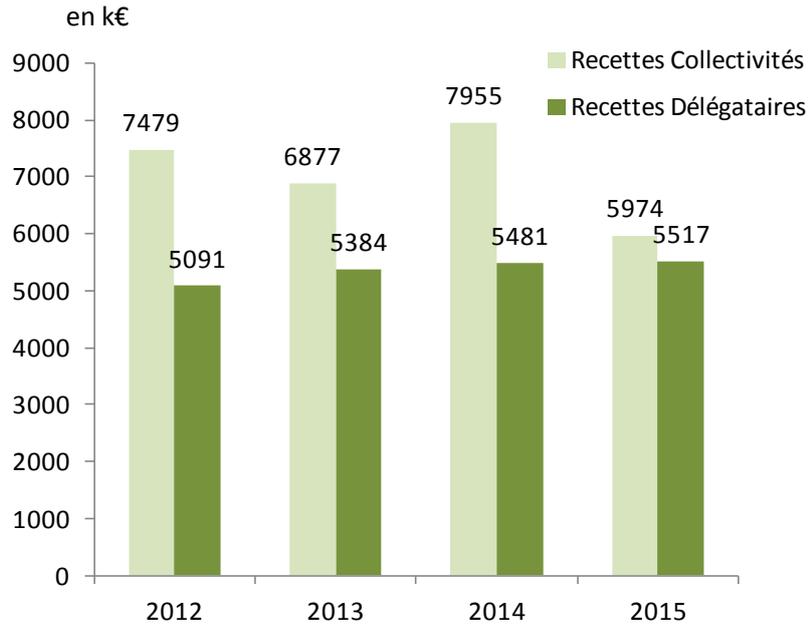
Facture-type 120 m3 Gironville/E, Prunay/E, Buno- Bonnevaux, Boigneville	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Part Collecte du Déléataire	0,2430	29,16 €	0,2469	29,63 €	2%
Part Traitement du Déléataire	1,1079	132,95 €	1,3011	156,13 €	17%
Part Syndicale Collecte	0,7622	91,46 €	0,7622	91,46 €	0%
Part Syndicale Traitement	0,2027	24,32 €	0,2027	24,32 €	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Sous-Total HT	2,6158	313,90 €	2,8129	337,55 €	8%
TVA (10 %)	0,2616	31,39 €	0,2813	33,75 €	8%
<b>Prix de l'assainissement TTC</b>	<b>2,8774</b>	<b>345,29 €</b>	<b>3,0942</b>	<b>371,30 €</b>	<b>8%</b>



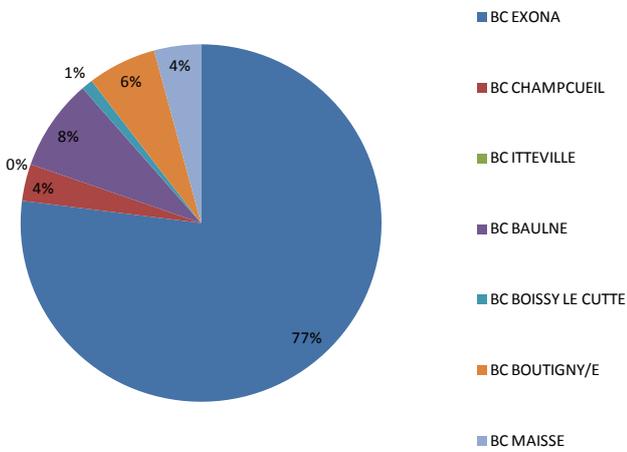
## 6.2 LE PRIX DE L'EAU - LES RECETTES ASSOCIEES

Recettes liées aux contrats d'assainissement en K€						Total des recettes
Recettes Déléataires						
BASSINS DE COLLECTE	Forfait Eaux pluviales	Part Eaux usées (proportionnelle et fixe)	Rémunération à la performance + forfait Levitt	Travaux exclusifs (branchement)	Produits accessoires	
BC EXONA	378	3 761	NC	-	110	4 248
BC CHAMPCUEIL (Contrat transport traitement et Contrat collecte Chevannes)	-	180	-	4	-	184
BC ITTEVILLE	-	-	-	-	-	-
BC BAULNE	-	429	-	27	-	456
BC BOISSY LE CUTTE	7	50	-	-	-	57
BC BOUTIGNY/E	37	297	-	2	5	341
BC MAISSE (Contrat Collecte et Contrat Traitement)	-	231	-	-	0	232
<b>Total des recettes</b>	<b>421</b>	<b>4 948</b>	<b>-</b>	<b>33</b>	<b>115</b>	<b>5 517</b>

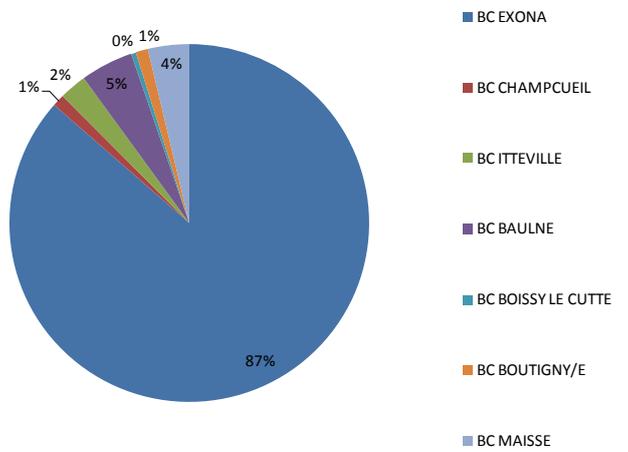
Recettes liées aux contrats d'assainissement en k€				
Recettes Collectivités				
BASSINS DE COLLECTE	Redevance assainissement	Autres recettes (primes épuration, PFAC, forfait branchement...)	Autres recettes réelles	Autre recettes d'ordre et Produits accessoires
BC EXONA	4 992,07	174,46	-	-
BC CHAMPCUEIL (Contrat transport traitement et Contrat collecte Chevannes)	36,66	28,55	-	-
BC ITTEVILLE	143,36	3,50	-	-
BC BAULNE	187,72	95,05	-	-
BC BOISSY LE CUTTE	15,47	10,03	-	-
BC BOUTIGNY/E	58,62	7,49	-	-
BC MAISSE (Contrat Collecte et Contrat Traitement)	160,59	60,05	-	-
<b>Total des recettes</b>	<b>5 594,50</b>	<b>379,12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



Recettes du délégataire



Recettes de la Collectivité



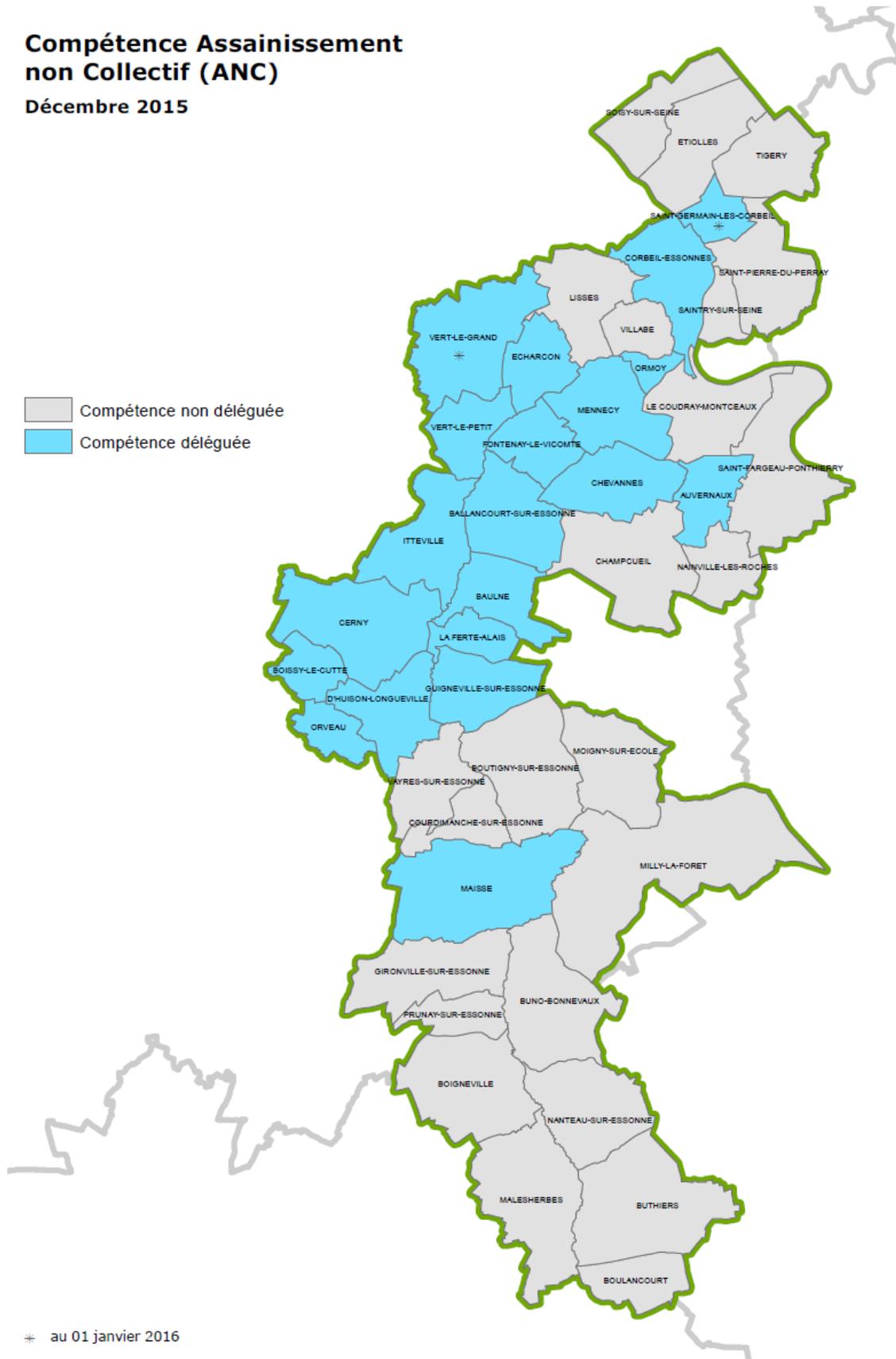
Le bassin de collecte « Exona » représente la part la plus importante des recettes tant pour le délégataire que pour la Collectivité.

## 7 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 7.1 LE PERIMETRE

#### Compétence Assainissement non Collectif (ANC)

Décembre 2015



La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a imposé aux communes de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le SPANC contrôle la conception, l'implantation et la réalisation de tout dispositif neuf d'Assainissement Non Collectif (ANC) et réalise le diagnostic et le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes. Il peut prendre en charge l'entretien des installations d'ANC et a l'obligation d'effectuer un diagnostic au plus tard le 31 décembre 2012. Entre 2005 et 2015, 18 communes ont délégué la compétence ANC au SIARCE qui a créé un SPANC.

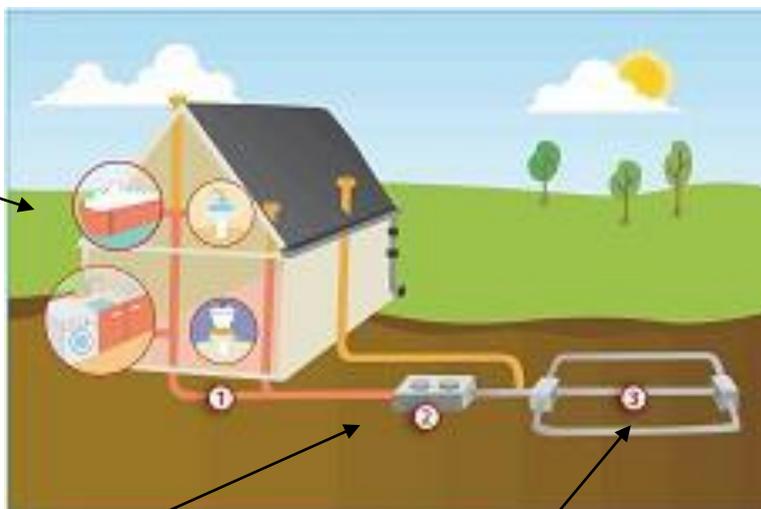
## 7.2 DESCRIPTIF DE L'ANC

### Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux usées. Ces dispositifs concernent les immeubles qui ne sont pas desservis par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

#### Les installations privées

Ce maillon comprend l'ensemble des équipements qui participent à l'évacuation des eaux usées situées en domaine privé (ex : douche, lavabo, canalisations d'assainissement intérieures).



#### Le prétraitement

Les eaux usées domestiques sont prétraitées dans une fosse toutes eaux qui permet la décantation des matières en suspension dans les eaux collectées, la rétention des éléments flottants et une première étape de dégradation.

#### Le traitement

Les eaux usées sont par la suite acheminées vers le traitement où l'élimination de la pollution est assurée par dégradation biochimique (activité microbologique) des eaux grâce au passage dans un réacteur naturel constitué soit par un sol naturel, soit par un sol reconstitué (massif de sable)

### 7.3 BILAN DES INSTALLATIONS

L'indice de mise en œuvre est calculé en fonction des éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif et des éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif.

Commune	Date de transfert des compétences au SIARCE	Nombre d'habitations en ANC (P301.0)	Nombre de contrôles réalisés pour les habitations non raccordables	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P 301.3)	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (P302.0)
Echarcon	17/04/2005	11	0	-	Tous les contrôles n'ont pas été réalisés en raison du refus de certains propriétaires de maisons inhabitées, de prise de compétences tardives, etc.
Corbeil-Essonnes	01/01/2007	72	1	0%	
Fontenay-le-Vicomte	24/03/2005	20	0	-	
Ormoy	16/04/2006	5	1	0%	
Mennecy	01/01/2009	21	0	-	
Vert le Petit	31/05/2005	9	0	-	
Auvernaux	15/02/2006	5	2	0%	
Boissy le Cutté	24/11/2005	16	1	0%	
La Ferté Alais	04/07/2005	10	0	-	
Maisse	18/03/2006	35	1	100%	
Itteville	01/01/2013	308	16	31%	
Chevannes	01/05/2014	non défini	0	-	
Ballancourt /E	01/01/2014	9	1	0%	
Guigneville	01/05/2014	25	4	25%	
Orveau	01/05/2014	2	0	-	
Cerny	01/05/2014	25	0	-	
D'Huison-Longueville	01/05/2014	8	0	-	
Baulne	01/05/2014	0	0	-	
<b>Total</b>		<b>581</b>	<b>27</b>		

Observations :

Sur les communes d'Itteville, Ballancourt-sur-Essonne, Guigneville, Orveau, Cerny et D'Huison Longueville, seules les habitations dont l'ANC sera maintenu sont comptabilisées ici. Pour le calcul du taux de conformité des dispositifs, les habitations en ANC qui sont raccordables n'ont pas été comptabilisées.

## 7.4 TARIFS ET RECETTES

### 7.4.1 Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif

Le Comité Syndical a délibéré sur les tarifs de l'assainissement non collectif le 17 décembre 2015

Le montant de la redevance relative au diagnostic des assainissements non collectifs (ANC) s'élève à 56 € TTC par installation existante au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Une prestation de 205,70 € TTC est demandée pour les installations neuves (deux contrôles sont réalisés).

### 7.4.2 Recettes d'exploitation du service

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Recettes totales du service (en €)</b>	9 481	10 245	6 648	8 421	9 196
<b>Recettes liées à l'exécution du service (en €)</b>	7 207	6 737	6 648	8 421	9 196
<b>Cumul des installations contrôlées</b>	132	119	118	152	166